



Orientations budgétaires 2019

VIE
MUNICIPALE

Reims.fr

**Conseil municipal
du 12 novembre 2018**

SOMMAIRE

I. Les orientations budgétaires pour 2019	p 4
II. Le rappel des principaux enseignements du compte administratif 2017	p 11
1 - Les ratios légaux	p 11
2 - Les recettes de fonctionnement en 2017	p 13
3- Les dépenses de fonctionnement en 2017	p 16
4 - Des investissements 2017 conformes aux engagements pris en 2014	p 19
5 - L'évolution de l'encours de la dette au CA 2017	p 20
III. Le contexte de la préparation du budget primitif 2019	p 21
1- Le respect du contrat financier pluriannuel (2018-2020)	p 21
2 - Le contexte économique national et régional	p 23
3 - Les évolutions significatives pour la préparation du budget primitif 2019	p 24
A. Les évolutions de la taxe d'habitation	p 24
B. Les concours financiers de l'Etat pour 2019	p 24
C. La réforme des rythmes scolaires	p 26
D. Les ajustements budgétaires des transferts de compétence à la CUGR	p 26
IV. Les principales hypothèses retenues dans les prévisions 2019	p 28
V. La politique de ressources humaines	p 32
VI. Un programme d'investissement 2019 ambitieux respectueux des engagements du mandat	p 40
1 - Pour mémoire, rappel des engagements pluriannuels inscrits au BP 2018	p 41
2 - Pour l'année 2019, actions qu'on peut notamment citer	p 43
2.1 - L'éducation	p 43
2.2 - La sécurité publique	p 44

2.3 - La politique de la ville et de l'habitat	p 44
2.4 - L'aménagement urbain	p 45
2.5 - La politique culturelle	p 47
2.6 - La politique sportive	p 50
2.7 - Le patrimoine	p 50
2.8 - La jeunesse et la solidarité	p 52
2.9 - Les espaces verts	p 53
VII - L'évolution prévisionnelle de l'endettement à la fin de l'exercice	p 55

I. Les orientations budgétaires pour 2019 s'inscrivent dans la continuité des engagements pris devant les Rémois.

Les thématiques constitutives des engagements de l'Exécutif se retrouveront dans les orientations budgétaires pour 2019 de la manière suivante :

- une gestion budgétaire rigoureuse,
- l'amélioration du cadre de vie,
- la dynamisation du tissu économique et du commerce,
- la garantie d'une sécurité renforcée,
- le développement de l'effervescence culturelle et la préservation du patrimoine de la ville,
- le renforcement des services à l'usager, de la proximité, de la vie scolaire et de l'accompagnement de toutes les générations et de la vie scolaire,
- le développement du sport pour tous.

1 - Une gestion budgétaire rigoureuse

L'année 2019 poursuivra la trajectoire tracée au début du mandat, centrée sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement et dans le respect du contrat financier signé avec l'Etat limitant à +1,2 % l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement.

Cette gestion des équilibres financiers de la Ville de Reims est indispensable :

- à la préservation d'un service public de qualité destiné aux Rémois sur un territoire en croissance démographique,
- au respect d'un engagement fort porté par l'Exécutif de ne pas augmenter la fiscalité tout au long du mandat,
- au maintien d'un haut niveau d'investissements annuels nécessaire à l'attractivité de la Ville de Reims,
- à la limitation du recours à l'emprunt, caractérisée par un processus de baisse de l'encours de la dette pour conserver une capacité d'investissements intacte ainsi qu'une solvabilité financière dans la durée.

L'amélioration du cadre de vie

La recherche permanente de l'amélioration de la qualité de vie des Rémois se caractérise notamment par la réalisation des équipements et des aménagements structurants indispensables au rayonnement de la 12^{ème} ville de France.

Après la concertation et les études préalables, **les aménagements urbains s'accélèrent**. Le projet Reims Grand Centre se concrétise notamment par les réalisations du complexe aqualudique dont la pose de la première pierre a eu lieu le 12 septembre dernier ou de la grande salle événementielle dont le contrat de délégation de service public a été adopté par le conseil municipal le 24 septembre dernier. Ces équipements sont attendus depuis de nombreuses années par les Rémois.

L'aménagement des promenades offrira aux Rémois de riches espaces, ludiques, respectueux du patrimoine arboré, ouverts aux piétons. La première phase de l'aménagement des **Promenades** sera finalisée en 2019.

L'amélioration de l'état de la voirie ou des espaces publics, depuis le début du mandat, permet aujourd'hui de rattraper des années de sous-investissement.

Les crédits affectés à l'entretien de la voirie ont été très fortement augmentés et le remodelage des espaces publics dont les plus emblématiques concernent la métamorphose du parvis de l'Hôtel de Ville dénommé « Esplanade Simone Veil », les travaux aux abords de la **Basilique Saint Remi** ou la finalisation des opérations liées au Programme de Rénovation Urbaine de première génération et l'amorce du nouveau programme, dans les quartiers **Orgeval, Wilson, Croix Rouge** et des **Epinettes** (réalisation de la maison de quartier...).

Les travaux de voirie sont portés par la Communauté urbaine du Grand Reims pour un montant annuel de 17 M€. Leur programmation s'attache pour la Ville de Reims à une répartition des travaux qui concerne l'ensemble des quartiers de la ville.

La dynamisation du tissu économique et commercial

La dynamisation du tissu économique et du commerce se poursuivra, la Ville de Reims maintiendra en 2019 ses efforts à destination des commerçants en soutenant les différentes animations proposées par les associations de commerçants. Le budget spécifique pour la dynamisation des halles du Boulingrin permettra la poursuite des animations culinaires des vendredis, des 4 marchés de l'artisanat d'art et les animations sportives des 4èmes dimanches de chaque mois. La guinguette de la coulée verte sera reconduite en 2019 après le succès de l'édition 2018.

La sécurité : une des priorités du mandat

La sécurité constitue une priorité et un engagement tenu par l'équipe municipale par le déploiement de la vidéosurveillance et le renforcement des effectifs de la police municipale. Le programme de déploiement des **caméras de vidéo protection** sera finalisé et le **doublent des effectifs de police municipale**, portant le nombre de ces agents à 120, sera atteint.

Le développement de l'effervescence culturelle et la préservation du patrimoine de la ville

Le développement de l'effervescence culturelle et la préservation du patrimoine de la ville seront très présents dans les orientations budgétaires 2019, avec les projets liés aux **Musées** (Réserves, Musées des Beaux Arts) qui seront poursuivis. La première tranche du **spectacle de valorisation patrimoniale** (Cathédrale) sera opérationnelle en 2019.

La **reprise en régie du Musée l'Hôtel le Vergeur** marquera également l'année 2019. De même, la Ville souhaite maintenir son **soutien à la Magnifique Society**, nouveau festival de musiques actuelles porté par la Cartonnerie et adaptera en conséquence son soutien à l'évènement.

Une **biennale des arts urbains** est programmée pour l'année 2019. Cette biennale proposera notamment des performances de « street-art » dans l'espace public.

L'année 2019 sera, par ailleurs, une année « **Frichorama** », évènement culturel organisé par la Ville sous forme de biennale au cours duquel la Fileuse, friche artistique de Reims, ouvre ses portes et propose au public de découvrir le lieu et une partie des productions réalisées au cours de l'année écoulée sous forme d'expositions, de spectacles et de performances. La ville de Reims souhaite poursuivre la mise en œuvre de son projet culturel « **Vivre la culture à Reims** », une enveloppe de **20 K€** est prévue à cet effet.

L'année 2019 sera l'année de **l'ouverture de la boutique du Trésor** qui proposera notamment deux gammes de produits dérivés, l'une déclinant l'identité du Trésor, l'autre proposant des objets liés aux œuvres du Musée des Beaux-Arts et intégrant sa nouvelle identité visuelle.

Le renforcement des services aux usagers, de la proximité, de la vie scolaire et de l'accompagnement de toutes les générations

L'accompagnement de toutes les générations se concrétisera notamment par **l'amélioration de la vie des étudiants rémois**, par le renforcement de l'animation pour générer une véritable communauté estudiantine. La Ville de Reims poursuivra en 2019 son soutien aux associations étudiantes. Des subventions seront accordées pour les aider dans la réalisation de leurs projets notamment lorsque ces associations agissent en faveur :

- des nouveaux étudiants,
- des étudiants internationaux.

Outre les travaux de maintenance et d'entretien des écoles, **la collectivité procède pour la quatrième année consécutive au déploiement d'outils informatiques** en application d'une convention entre la Ville de Reims et l'Education Nationale portant sur la période 2015-2020 relative aux technologies de l'information et de la communication dans les écoles rémoises.

Une réflexion globale sur **l'amélioration de la relation usagers a été engagée**, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée au cabinet MENSIA. Le diagnostic a permis d'identifier 3 axes d'amélioration :

- la consolidation du centre de contacts existants « Reims contact »,
- la création d'un espace d'accueil numérique,
- la réalisation d'un espace d'accueil physique regroupant l'ensemble des services d'accueil.

A l'issue de différents groupes de travail, une proposition d'architecture cible du dispositif de relation usagers sera formalisée et ses conditions de mise en œuvre précisées.

Le développement du sport pour tous

Le développement du sport pour tous, grâce à un budget de la REMS conforté lui permettant de remplir ses missions d'exploitation des équipements sportifs structurants en toute sécurité. La qualité des équipements sportifs a permis d'accueillir en 2018 la Champion's Ligue de Volley. Reims l'accueillera de nouveau en 2019.

La politique sportive sera par ailleurs soutenue par **des évènements de dimension internationale**. La Ville de Reims accueillera 6 matchs de la **Coupe du Monde de Football Féminine**. Cet évènement, au-delà de son caractère sportif, attirera de nombreux touristes et supporters étrangers durant trois semaines en juin. Reims a été retenue pour la qualité de son projet sociétal. De nombreux événements irrigueront les écoles et les quartiers de la Ville à l'occasion de cette grande fête populaire à destination de tous les rémois. Un séminaire de portée nationale sur la pratique sportive féminine aura lieu en juin dans le cadre de la Coupe du monde Féminine de Football, que la Ville accueillera en 2019.

Reims a été désignée ville départ d'une étape **du Tour de France**. De nombreuses animations se dérouleront le matin du départ en cœur de ville. Elles constitueront un grand moment d'échanges entre les Rémois et les coureurs.

La politique sportive de proximité restera une priorité. Le succès de l'école municipale des sports a été possible grâce au travail réalisé par les médiateurs et l'investissement des éducateurs territoriaux dans les écoles publiques. L'école municipale du sport a pour objectif de faire découvrir de nombreuses disciplines sportives aux enfants scolarisés à Reims. Un dispositif gratuit qui doit permettre que se constitue une passerelle vers les clubs sportifs.

Cette politique sportive de proximité sera poursuivie par le développement d'animations sportives répondant aux préoccupations des jeunes.

2 - Les principales hypothèses financières de la préparation budgétaire 2019.

Le projet de budget 2019 s'attachera à maintenir les objectifs fixés dès le début du mandat :

- la maîtrise des dépenses de fonctionnement pour assurer un niveau d'autofinancement suffisant des investissements et ainsi maîtriser le recours à l'endettement,
- la stabilité de la fiscalité,
- le maintien d'un haut niveau d'investissement.

Les grands équilibres financiers prévisionnels du budget 2019 seront les suivants :

- **Une épargne brute** (différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement) maintenue par rapport à 2018 et évaluée à ce stade à plus de **38 M€ au BP 2019 et une épargne nette** (différence entre l'épargne brute et le remboursement en capital de la dette après retraitement de la dette théorique) à plus de **7 M€ au BP 2019,**
- **Des crédits d'investissement évalués à environ 58 M€** pour le budget principal de la Ville de Reims et à 4,3 M€ pour le budget annexe SERNAM. Il est précisé que près de 18,5 M€ de crédits d'investissement sont portés par la communauté urbaine concernant la voirie et la fin du chantier Sciences Po. Ces crédits permettent de maintenir l'objectif de 70 M€ affichés en début de mandat pour la Ville de Reims,
- **Un recours à l'emprunt maîtrisé** afin de maintenir une capacité de désendettement très en deçà du seuil critique fixé pour les collectivités territoriales à 12 années dans le cadre de la contractualisation financière avec l'Etat. Pour mémoire, le ratio de désendettement constaté au CA 2017 s'élevait à 5,95 années, il sera maintenu en dessous de 6 années,
- **Une fiscalité stabilisée** : ces différents équilibres sont atteints en maintenant une fiscalité inchangée.

Dans le cadre du projet Reims Grand Centre, un budget annexe dédié à l'aménagement de la ZAC SERNAM-Boulingrin, ouvert en cours d'exercice 2018, complétera en 2019 le budget principal de la ville de Reims et le budget annexe dédié à la gestion du Restaurant municipal

II - Le rappel des principaux enseignements du compte administratif 2017.

1 - Les ratios légaux

Les ratios légaux permettent de disposer d'indicateurs communs pour évaluer les villes de plus de 100 000 habitants les unes par rapport aux autres. Ils sont retranscrits dans le tableau ci-après. Il s'agit d'une source d'information qu'il convient néanmoins de traiter avec prudence, dans la mesure où ces ratios ne prennent pas en compte le niveau d'intégration des communes comparées au sein de leurs EPCI respectifs.

Ce degré d'intégration (type et niveau de compétences transférées, degré de mutualisation de l'administration...) peut faire évoluer très sensiblement ces ratios.

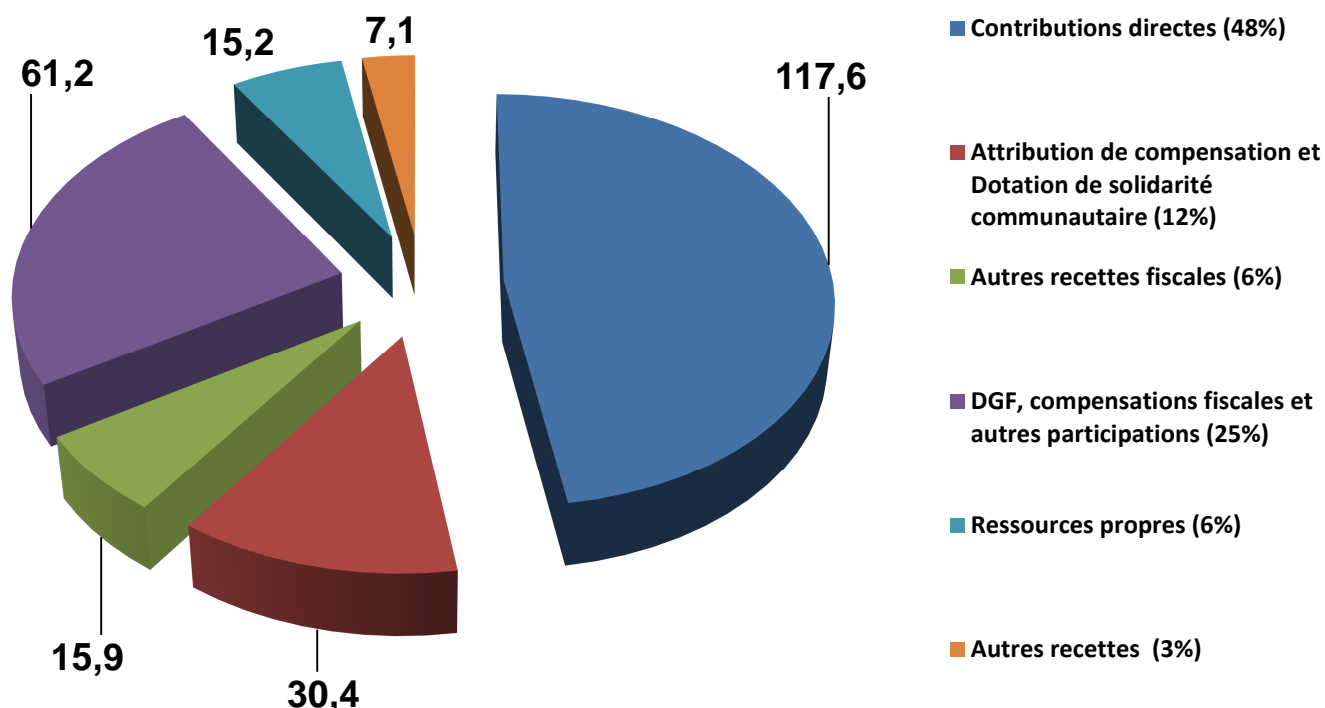
Informations financières – ratios	Ville de Reims Valeurs (CA 2017)	Moyennes nationales de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 054,44	1 220
Produit des impositions directes/population	625.92	624
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 316.65	1 388
Dépenses d'équipement brut/population	201.31	243
Encours de dette/population	1 572.52	1 189
Dotation globale de fonctionnement/population	269.14	242
Dépenses de personnel (y compris remboursement liés à la mutualisation de services) / dépenses de fonctionnement (1)	53,29%	57,10%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette/recettes réelles de fonctionnement	93,42%	95,90%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	15,29%	17,50%
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	119,43%	85,70%

(1) Pour information : dépenses de personnel (hors remboursements liés à la mutualisation de services)/dépenses réelles de fonctionnement = 43,2 %

2 - Les recettes de fonctionnement en 2017

En 2017, les recettes réelles de fonctionnement de la Ville, avant retraitement des recettes exceptionnelles, s'élevaient à 247,4 M€.

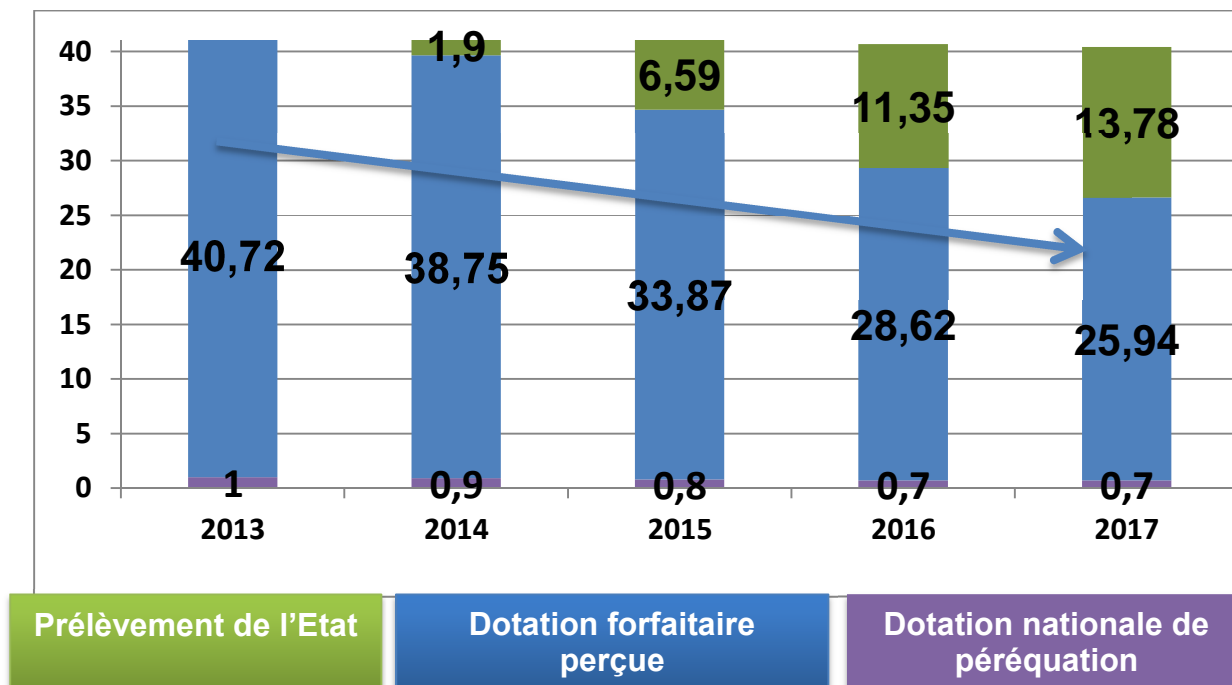
Elles se répartissent comme suit (en M€) :



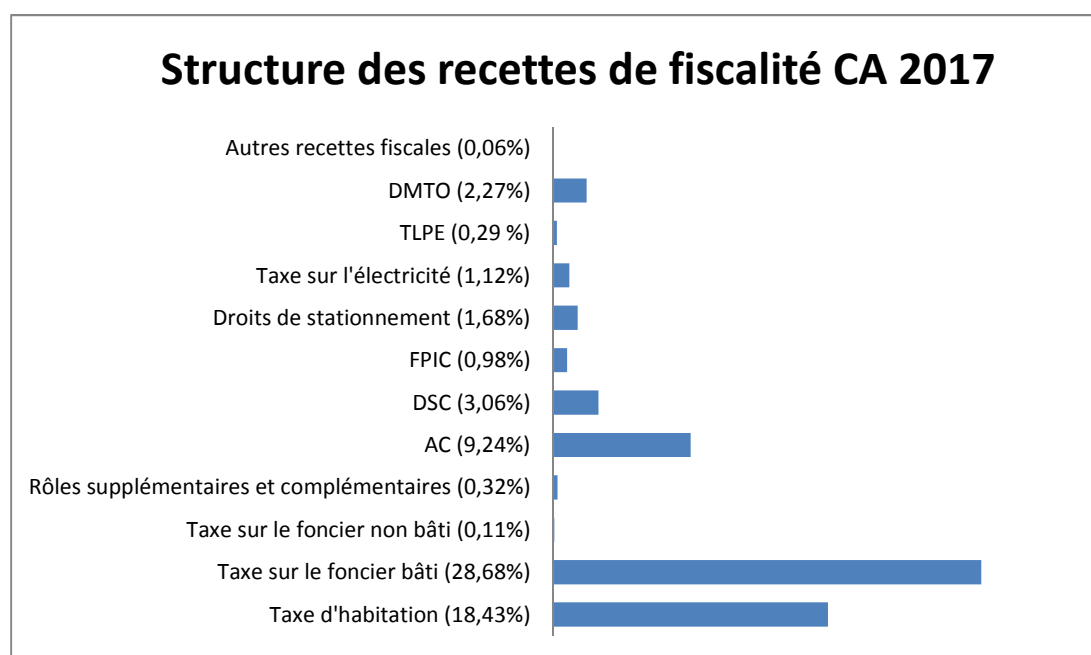
En matière de dotations de l'Etat, l'année 2017 a été marquée par une ponction supplémentaire, au titre de la contribution des collectivités au redressement des finances publiques, d'un montant de 2,4 M€, portant le montant total de la contribution annuelle de la Ville de Reims à 13,8 M€.

La dotation forfaitaire est ainsi passée de 40,7 M€ en 2013 à 25,9 M€ en 2017. La dotation nationale de péréquation a baissé également, pour atteindre 668 k€, ce qui accentue les prélèvements opérés par l'Etat sur le budget de la Ville de Reims.

Ces baisses ont été atténuées par la hausse de la dotation de solidarité urbaine (+1,7 M€ entre 2016 et 2017). Toutefois, on rappellera que l'ajustement de cette dernière ne fait que prendre en compte la réalité des charges supportées par la Ville en matière de cohésion sociale.



Les recettes de fiscalité se sont élevées à 163,89 M€, elles sont réparties de la manière suivante (en part dans les recettes réelles totales) :



Il est rappelé qu'en 2017, suite au passage en communauté urbaine, la Ville de Reims a baissé le taux de ses contributions directes afin que les contribuables Rémois ne soient pas impactés par la hausse des taux de fiscalité intercommunale. En 2017, le **produit des contributions directes représente 117,6 M€**

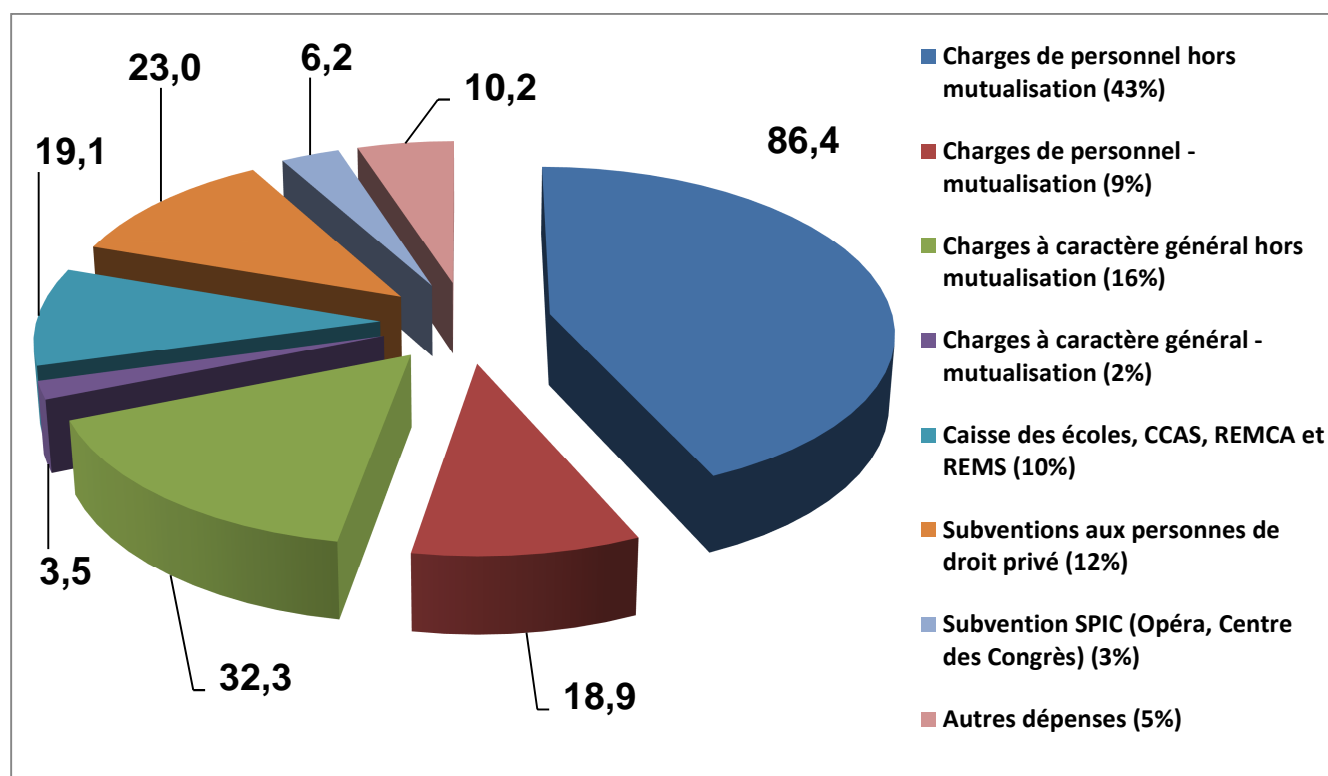
Alors que le montant de la dotation de solidarité communautaire est resté stable en 2017 par rapport à 2016, celui de **l'attribution de compensation** versée par la Communauté urbaine du Grand Reims a baissé de 7,6 M€ par rapport à celle versée par l'ex communauté d'agglomération Reims Métropole en 2016. Cette recette intègre les conséquences de la neutralisation fiscale et des transferts de compétences au profit de la Communauté urbaine du Grand Reims.

Cette baisse provient de la somme des différentes variations de l'attribution de compensation ci-dessous :

Transfert des dépenses de fonctionnement	- 6 M€
Transfert des recettes de fonctionnement	+2,1 M€
Transfert des dépenses d'investissement (coût net)	-10,9 M€
Compensation de la mise en œuvre du pacte de neutralité fiscale	+7,2 M€
Total variation de l'Attribution de compensation	-7,6 M€

3- Les dépenses de fonctionnement en 2017

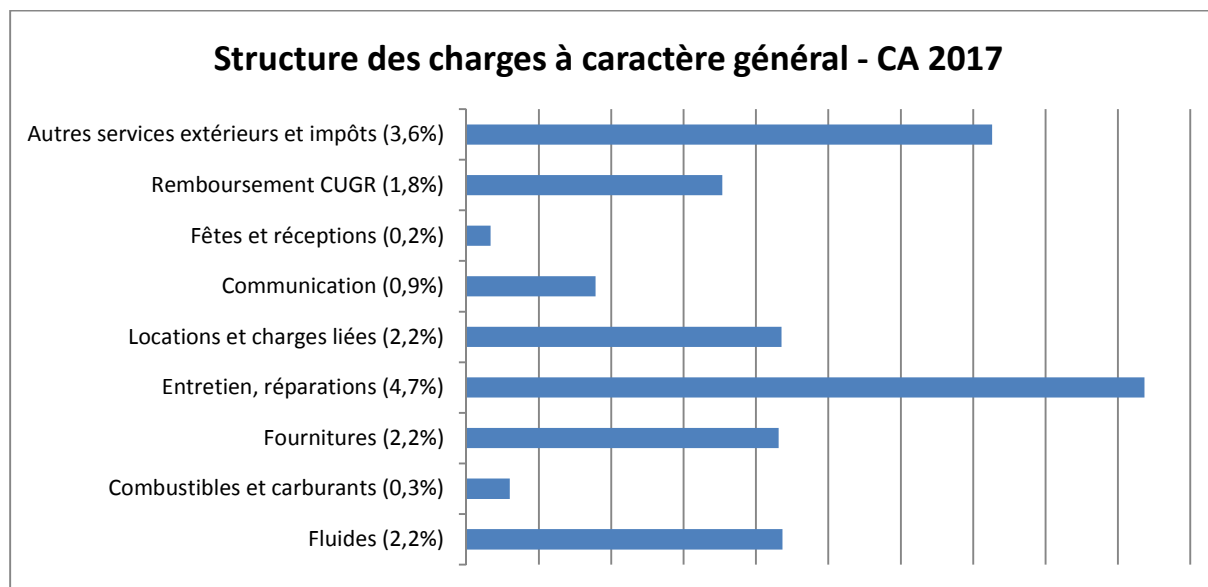
En 2017, les dépenses réelles de fonctionnement de la Ville se sont élevées à plus de 199,6 M€ et se répartissaient de la manière suivante :



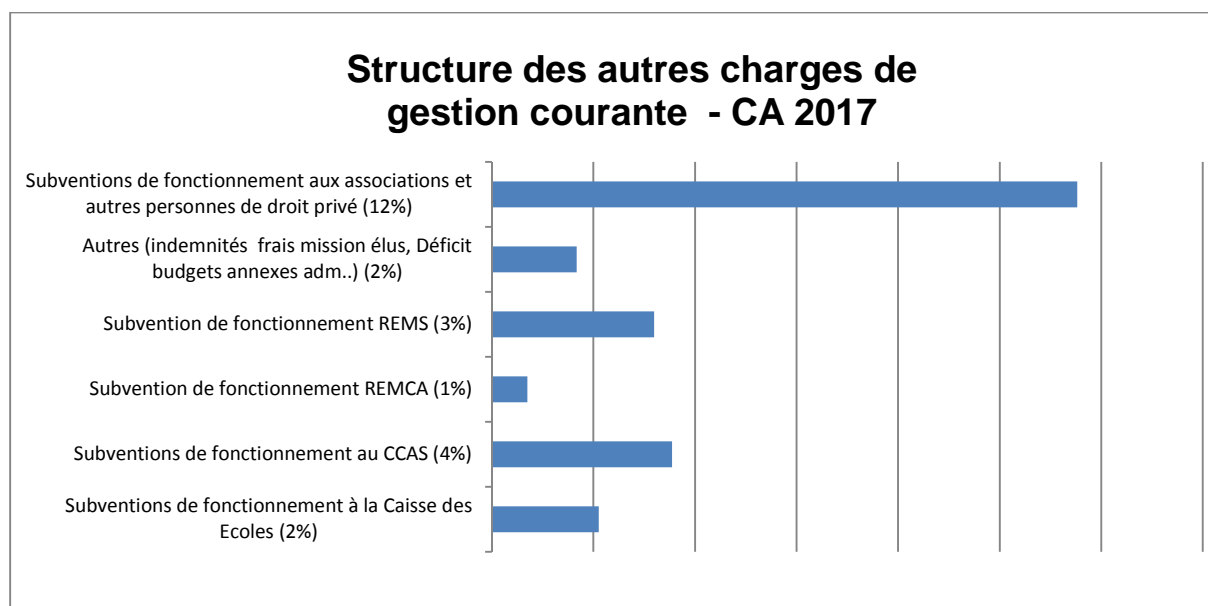
En 2017, les dépenses réelles de fonctionnement ont baissé de 2,3% par rapport à 2016. Toutefois, suite au passage en communauté urbaine au 1^{er} janvier 2017 et au transfert de certaines dépenses de fonctionnement au Grand Reims, ce sont près de 6 M€ qui sont désormais assurés au niveau intercommunal. Hors impact du passage en communauté urbaine, les dépenses de fonctionnement auraient augmenté de 0,6%.

Les charges à caractère général retracent l'ensemble des dépenses courantes (fluides, de fournitures, d'entretien et réparations...). En 2017, elles se sont élevées à 35,8 M€, contre 36,7 M€ en 2016. Cette baisse prend en compte le transfert de certaines dépenses à la Communauté urbaine du Grand Reims.

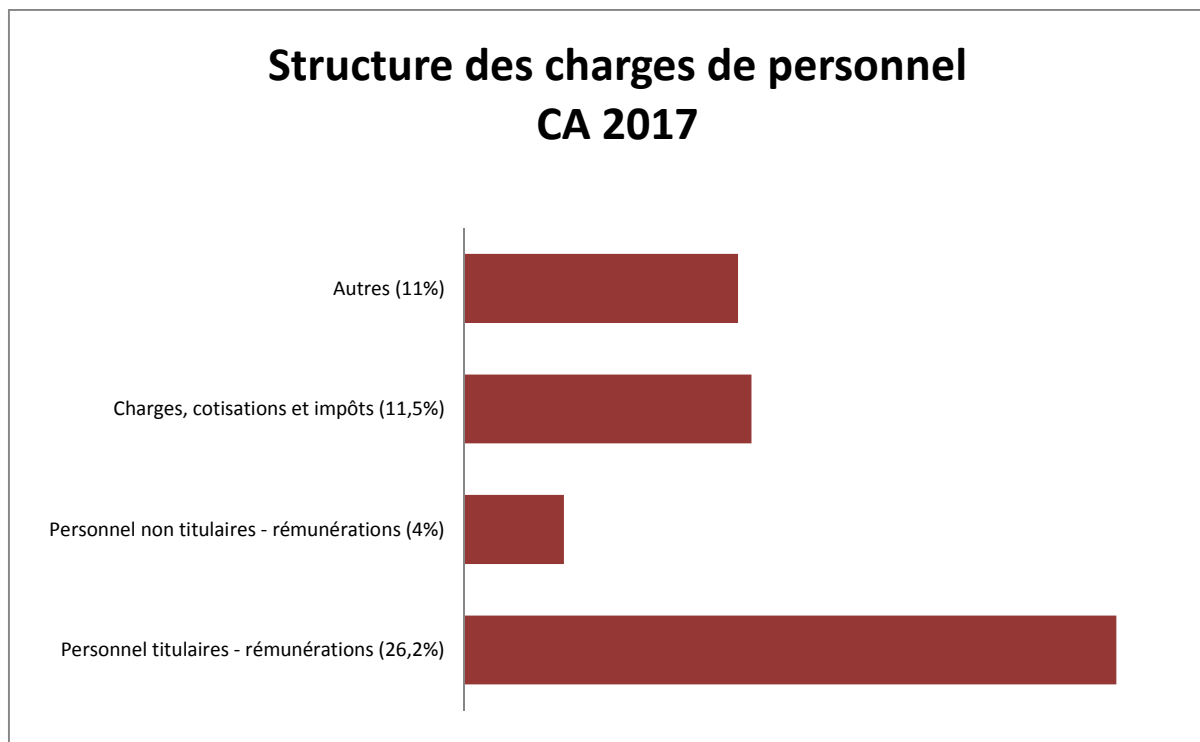
Les charges à caractère général se répartissent de la manière suivante (en part dans les dépenses réelles totales) :



Les autres charges de gestion courante retracées sont principalement des subventions versées par la Ville. En 2017, elles ont représenté 45,4 M€ et se répartissent comme suit (en part dans les dépenses réelles totales) :



Les charges de personnel (hors dépenses de mutualisation de services) se sont élevées à 86,41 M€ au CA 2017 et se répartissent comme suit (en part dans les dépenses réelles totales) :



La masse salariale a augmenté de 0,22% entre 2016 et 2017, passant de 86,219 M€ à 86,412 M€, du fait de :

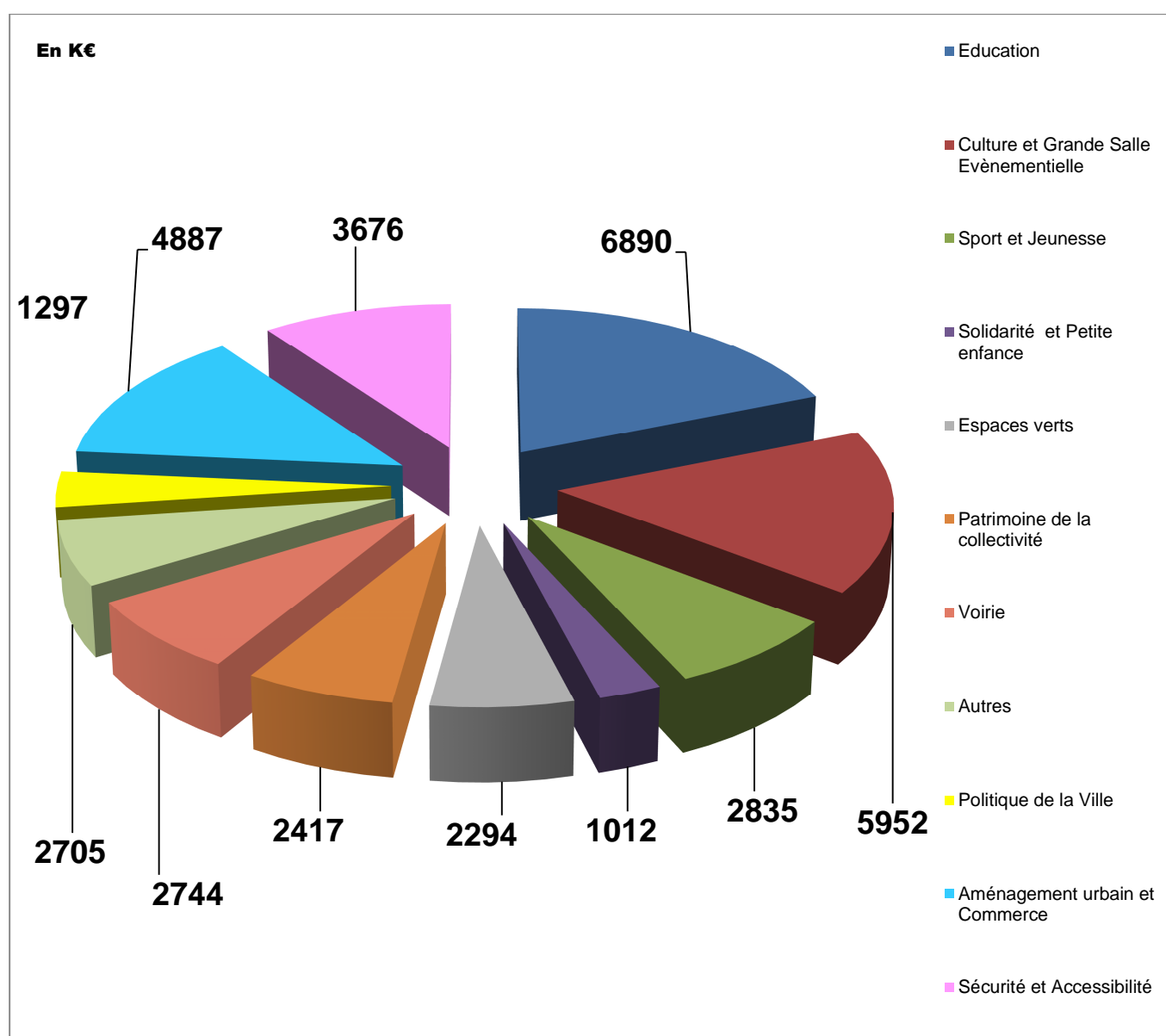
- L'impact des mesures nationales avec notamment la revalorisation de 0,6% de la valeur du point d'indice au 1^{er} février 2017, l'augmentation du SMIC Horaire de 0,93% au 1^{er} janvier 2017, l'augmentation au 1^{er} janvier 2017 des taux de cotisation retraite, maladie, accident du travail et vieillesse, la mise en œuvre des accords PPCR (Parcours professionnel des Carrières et des Rémunérations),
- L'impact des mesures locales dont la poursuite du renforcement de la police municipale (+ 2,4 M€),
- Le transfert à la communauté urbaine d'agents de la direction de la voirie et de l'urbanisme (- 3,2 M€).

Hors impact du renforcement de la police municipale et du transfert d'agents à la Communauté urbaine du Grand Reims, la masse salariale de la Ville de Reims aurait augmenté de 1,1%.

4 - Des investissements 2017 conformes aux engagements pris en 2014

Les dépenses d'équipement pour l'année 2017 se sont élevées à près de 64,2 M€, dont 25,5 M€ correspondant aux compétences (Voirie, Sciences Po..) désormais assurées par la Communauté urbaine du Grand Reims, avec un taux de réalisation de 87% par rapport aux crédits votés, un des plus élevés depuis 2008.

Hors investissement pris en charge par la communauté urbaine et les travaux en régie, les dépenses s'élèvent à 36,7 M€ et sont réparties comme suit :



5 - L'évolution de l'encours de la dette au CA 2017

Au 31 décembre 2016, l'encours de la dette de la Ville de Reims s'élevait à 333,26 M€ (budget principal et budget annexe des baux commerciaux).

Au 1^{er} janvier 2017, l'encours de dette au budget principal s'élève à 289,15 M€ (y compris la dette du budget annexe des baux commerciaux) après prise en compte du transfert à la communauté urbaine de l'encours contractualisé pour la réalisation du campus Sciences Po de 13,09 M€ et l'encours théorique de 31,01 M€ calculé dans le cadre des transferts de compétences vers la communauté urbaine.

Au 31 décembre 2017, cet encours net s'élève à 268,04 M€ soit une baisse d'un peu plus de 20 M€.

La capacité de désendettement de la Ville, qui mesure sa capacité à rembourser sa dette si elle devait y consacrer toute son épargne, était en 2017 de 5,95 années. :

	Encours au 31/12/2016	Encours au 1/01/2017	Encours au 31/12/2017
Budget Principal	332 184 100 €	332 184 100 €	295 527 988 €
Budget Baux commerciaux	1 080 627 €	1 080 627 €	608 810 €
Budget Global	333 264 727 €	333 264 727 €	296 136 798 €
Budget Principal - Dette théorique		- 31 015 032 €	-28 095 395 €
Transfert de l'emprunt Sciences Po		-13 097 251 €	
Budget Global – Encours net	333 264 727 €	289 152 444 €	268 041 403 €

III - Le contexte de la préparation du budget primitif 2019

1- Une préparation budgétaire dans le respect du contrat financier pluriannuel (2018-2020) signé avec l'Etat.

L'article 13II de la loi du 23 janvier 2018, codifiée à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivité Territoriale, dispose qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, sont présentés les objectifs concernant :

1° l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement,

2° l'évolution du besoin de financement annuel

Dans le cadre de la loi du 23 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, un contrat de maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville de Reims a été signé avec l'Etat le 25 juin 2018.

Les dispositions codifiées à l'article L 2312-1 du CGCT sont retracées dans le contrat financier signé entre la Ville de Reims et l'Etat. Ce dernier détermine pour les trois années à venir l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et le besoin de financement annuel prévisionnel.

Le contrat prévoit, en effet, pour le budget principal de la ville de Reims, une évolution maximale des dépenses de fonctionnement plafonnée à 1,2% de 2018 à 2020 ainsi que la trajectoire du besoin de financement de la collectivité.

La capacité de désendettement (ou ratio de désendettement) de la Ville de Reims est inférieure aux seuils de criticité fixés par la loi à 12 années. Elle n'a pas eu à fixer d'objectif en matière de capacité de désendettement dans le cadre du contrat financier.

En effet, pour l'année 2017, le ratio de désendettement était inférieur à 6 années. Les perspectives pour l'année 2018 montrent que ce ratio sera maintenu en dessous de ce seuil.

Les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement fixés au contrat sont les suivants :

	Rappel de la base 2017	2018	2019	2020
Dépenses Réelles de Fonctionnement	198 700 807 €	201 085 216 €	203 498 239 €	205 940 218 €

Les objectifs relatifs aux dépenses réelles de fonctionnement des années 2018 à 2020 sont fixés au regard des dépenses réelles de fonctionnement constatées au compte administratif 2017. Elles correspondent à la somme des dépenses réelles de fonctionnement, déduction faite des atténuations de produits et des atténuations de charges.

Les prévisions budgétaires pour 2019 en matière de maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement seront évaluées dans le respect des objectifs fixés par le contrat signé avec l'Etat.

Le contrat prévoit également la fixation d'objectifs en matière de besoin de financement, calculé comme la différence entre les emprunts souscrits et la dette remboursée chaque année. Il représente l'endettement (+) ou le désendettement annuel (-)

BUDGET PRINCIPAL	2018	2019	2020
Besoin de financement	-5 400 000 €	-5 000 000 €	-5 000 000 €

Le besoin de financement correspond à la stratégie de désendettement voulue par la Ville de Reims pour conserver des marges de manœuvre financières nécessaires au financement des investissements dans la durée.

A la fin de l'année 2018, les perspectives de contractualisation d'emprunts nouveaux projetées feront apparaître une baisse de l'encours de la dette par rapport à 2017 supérieure aux engagements pris par la Ville dans le cadre de la contractualisation financière. En effet, l'encours de la dette pourrait baisser en première évaluation d'environ 20 M€.

Le besoin de financement inscrit dans le contrat financier affiche une trajectoire de désendettement tout en maintenant un niveau d'investissement sur lequel l'équipe municipale s'est engagée soit 70 M€ dont 50 M€ environ pour le budget de la Ville de Reims et environ 20 M€ pour les dépenses assumées par la communauté urbaine depuis sa création.

La ville de Reims possède, par ailleurs, deux budgets annexes le premier concerne la ZAC SERNAM-Boulingrin et retrace les dépenses d'investissement de la ZAC et le second suit les dépenses du restaurant municipal dont l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est maîtrisée au même titre que pour le budget principal.

2 - Le contexte économique national et régional

L'année 2017 a été marquée par une croissance du PIB (produit intérieur brut) de +2,3%, il pourrait progresser de +1,7% sur l'ensemble de l'année 2018. L'inflation progresse en moyenne annuelle, elle est évaluée à + 1,8 % à la fin du mois de septembre.

La situation économique du Grand Est, comme celle des autres régions métropolitaines, évolue en ce début d'année 2018 dans un contexte de ralentissement général européen. La progression de l'emploi salarié est limitée, mais le taux de chômage reste sous les 9%. Les créations nettes d'emplois sont en hausse, notamment dans le Bas Rhin et la Marne.

Dans ce contexte de poursuite de la reprise de l'activité économique, même si elle est moins soutenue qu'en 2017, le maintien d'un niveau d'investissement local soutenu constitue un facteur de développement essentiel vis-à-vis des entreprises rémoises et plus généralement pour l'activité économique.

3- Les évolutions significatives pour la préparation du budget primitif 2019

A- La réforme de la taxe d'habitation

La réforme de la taxe d'habitation a été entérinée par la Loi de Finances pour 2018. Elle prévoit la baisse progressive à partir de 2018 puis la suppression pour 80 % des contribuables de la taxe d'habitation.

Le dispositif est entré en vigueur lors de l'émission des rôles d'imposition de la taxe d'habitation, au 3^{ème} trimestre 2018. Géré par voie de dégrèvement (30% en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020), il est aujourd'hui envisagé d'étendre ce mécanisme à l'ensemble des contribuables.

Actuellement, la perte de recette de taxe d'habitation pour les collectivités est intégralement compensée par l'Etat. A ce stade, cette réforme est sans impact sur les produits de taxe d'habitation de la Ville de Reims pour 2019.

B - Les concours financiers de l'Etat pour 2019

Au stade de la préparation budgétaire, le projet de Loi de Finances pour 2019 prévoit une stabilité, à 26,95 Milliards d'euros, de l'enveloppe de la dotation globale de fonctionnement dédiée, dans le budget de l'Etat, aux collectivités locales.

Pour ce qui concerne la péréquation financière, au sein de cette enveloppe, le rythme de sa progression devrait être identique à la Loi de Finances pour 2018 :

- Une hausse de 90 M€ de l'enveloppe de la Dotation de Solidarité Urbaine,
- Une hausse de 90 M€ de l'enveloppe de Dotation de Solidarité Rurale.

En revanche, certaines dotations seront amputées comme en 2018 pour assurer le financement de la progression de dotations de péréquation (DSU et DSR).

Pour la Ville de Reims, l'application de ces mêmes dispositifs, en 2018, avait eu pour effet d'augmenter la Dotation de Solidarité Urbaine de + 1 M€ et de baisser la Dotation Forfaitaire de – 81 K€. Pour l'année 2019, le projet de budget appliquera donc les mêmes taux d'évolution des dotations.

Par ailleurs, le projet de Loi de Finances pour 2019 prévoit une nouvelle ponction sur les enveloppes dites normées, qui se traduira, pour la Ville de Reims, par une nouvelle baisse des compensations fiscales, qui passeront de 1,029 M€ à 0,799 M€ (- 0,23 M€ soit -22%).

	2013	2016	2017	2018	Prévision 2019 au stade des orientations budgétaires
Dotation forfaitaire	40 721 K€	28 624 K€	25 939 K€	25 857 K€	25 777 K€
Dotation de solidarité urbaine	15 471 K€	22 218 K€	23 972 K€	25 052 k€	26 052 k€
Dotation nationale de péréquation	1 020 K€	743 K€	668 K€	703 k€	703 k€
TOTAL	57 212 K€	51 585 K€	50 579 K€	51 614 k€	52 53 k€

La diminution continue des dotations constatées depuis 2013 sous l'effet des baisses sans précédent au titre de la contribution au redressement des finances publiques s'interrompt en 2018. En 2019, la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité urbaine et la dotation nationale de péréquation pourraient augmenter de +1,7%.

C- La réforme des rythmes scolaires

Depuis le 1^{er} septembre 2018, les élèves de la ville de Reims sont scolarisés 4 jours au lieu de 4,5 jours précédemment. Cela s'est traduit par l'absence d'école le mercredi, et par un allongement du temps scolaire, accompagné d'une diminution du temps périscolaire, les autres jours de la semaine. Ce changement organisationnel, souhaité par les parents des élèves rémois, s'est traduit par la perte, pour la Ville de Reims, de la dotation versée par l'Etat (fonds d'amorçage) qui s'élevait à environ 1,4 M€ par an.

Par ailleurs, la ville de Reims a mis en place le dédoublement des classes de CP et de CE1 en zones de réseaux d'éducation prioritaire. Pour 2019, une enveloppe budgétaire est prévue à hauteur de 50 000 € pour le mobilier scolaire et 80 000 € pour les travaux nécessaires. Au total 22 écoles sont concernées par ce dispositif.

D- Les ajustements budgétaires des transferts de compétence à la Communauté urbaine du Grand Reims

Le 12 septembre 2018, la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie pour la troisième fois depuis la création de la communauté urbaine afin d'ajuster le montant des attributions de compensation de certaines communes, dont celle de la Ville de Reims.

Le rapport de la CLECT doit être approuvé par les conseils municipaux des communes de la communauté urbaine et servira ensuite de support à la fixation des attributions de compensation définitives de l'année 2018, par le conseil communautaire, lors de sa séance de décembre 2018.

Le montant de l'attribution de compensation perçue par la Ville de Reims a évolué de la manière suivante suite à la réunion de la CLECT :

- attribution de compensation provisoire 2018 (fixée fin 2017) : 22 859 589 €
- attribution de compensation définitive en 2018 suite à la réunion de la CLECT du 12 septembre 2018 : 23 061 427 €.

Les ajustements ont été les suivants :

- transfert des zones d'activités économiques : - 320 655€
- transfert du mobilier urbain : + 468 917 €
- ajustement de l'attribution de compensation relative à Sciences Po : + 53 576 €

L'attribution de compensation relative à Sciences Po a été corrigée pour exclure les dépenses relatives au FRAC (Fonds Régional d'Art Contemporain) qui reste une compétence de la Ville et qui avaient été initialement intégrées dans le calcul initial de l'attribution de compensation.

Attribution de compensation définitive 2018	Modifications prévues pour 2019		Attribution de compensation provisoire 2019
23 061 427 €	Transfert de deux agents au titre de la voirie	-102 795 €	22 996 984 €
	Restitution Fourrière automobile	+38 352 €	

Pour l'année 2019, un ajustement de l'attribution de compensation sera proposé à l'occasion d'une prochaine CLECT pour prendre en compte le transfert de deux agents affectés à la direction voirie au service relations avec les concessionnaires de réseaux (pour 102 795 €) dont les missions relèvent dorénavant en totalité des compétences de la communauté urbaine ainsi que la restitution de la compétence Fourrière automobile actée dans la révision des statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims votée en Conseil Communautaire du 23 juin 2018.

Le budget primitif 2019 intégrera ces prévisions dans le montant de l'attribution de compensation provisoire 2019. Ces montants devront être validés par la prochaine CLECT qui se réunira en 2019.

IV. Les principales hypothèses retenues dans les prévisions 2019

A ce stade de la préparation budgétaire, les principales hypothèses retenues dans la préparation budgétaire sont les suivantes :

Les recettes réelles de fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées à ce stade à environ 245 M€ au BP 2019.

Les recettes fiscales

Le projet de budget 2019 prévoit des recettes fiscales **sur la base de taux d'imposition (taxe d'habitation, taxes foncières) inchangés.**

Les prévisions budgétaires sont évaluées sur la base des produits prévisionnels de l'exercice 2018, tels que fournis par la Direction Départementale des Finances Publiques dans les états 1259 lors des votes de taux de l'année 2018.

- **La taxe d'habitation** : compte tenu de la réforme prévue dans le Projet de Loi de Finances pour 2019, la revalorisation forfaitaire des bases a été calculée en prenant en compte les éléments suivants :
 - + 1,8% au titre de la revalorisation forfaitaire intégrée au PLF 2019, désormais basée sur l'inflation annuelle constatée,
 - + 0,5% de variation physique des basesL'impact de la réforme de la « demi-part veuve », dégageant certains contribuables au lieu de les exonérer a été intégré.

- **La Taxe Foncière Bâtie**, tient compte des revalorisations suivantes :
 - + 1,8% au titre de la revalorisation forfaitaire intégrée au PLF 2018, désormais basée sur l'inflation annuelle constatée,
 - + 0,5% de variation physique des bases.

- **La Taxe Foncière Non Bâtie**, tient compte des revalorisations suivantes :
 - + 1,8% au titre de la revalorisation forfaitaire intégrée au PLF 2018, désormais basée sur l'inflation annuelle constatée,
 - - 1,69% de variation physique des bases (évolution moyenne au cours des dernières années).

- **Les allocations compensatrices** ont été évaluées de la manière suivante :
 - Pour l'allocation de compensation d'exonération de la Taxe d'Habitation, des ajustements ont été opérés liés aux évolutions annoncées concernant la demi-part veuve,
 - La DUCSTP (dotation unique de compensation de la TP) ayant été supprimée en 2018, aucune recette ne sera plus inscrite à ce titre,
 - Pour les autres allocations, incluses dans l'enveloppe normée, une baisse de 22%, correspondant à la moyenne des coefficients de minoration constatés entre 2016 et 2018, a été appliquée, ce qui représente une perte de recettes de 0,23 M€.

Les dotations

Le gouvernement ayant annoncé une stabilité globale des dotations versées aux collectivités en 2019 pour celles respectant les objectifs fixés dans les contrats de maîtrise des dépenses publiques et compte tenu des éléments évoqués précédemment, les estimations des dotations de la Ville de Reims pour 2019 ont été réalisées comme suit :

- la dotation forfaitaire est diminuée de 80 000 € par rapport au produit perçu en 2018,
- la dotation de solidarité urbaine, soit 26,052 M€ correspond à une majoration de 1 M€ par rapport au produit perçu en 2018,
- la dotation nationale de péréquation pourrait s'élever à 703 K€, au même montant qu'en 2018.

Les recettes perçues des usagers

Les recettes perçues des usagers sont chaque année évaluées au regard de l'évolution des produits perçus les années précédentes et du taux de revalorisation des tarifs municipaux.

Pour l'année 2019, il est prévu une hausse des tarifs municipaux limitée à + 0,8%. Cette évolution est largement inférieure au taux prévisionnel de l'inflation, ce choix a pour objet de limiter l'impact de la hausse de l'inflation sur les tarifs payés par les usagers.

L'ajustement des recettes de stationnement et de forfait post stationnement

La dépénalisation des contraventions pour non-paiement des droits de stationnement, mise en place au niveau national au 1^{er} janvier 2018, s'est traduite, sur le territoire de la ville de Reims, par l'instauration d'un Forfait Post Stationnement (FPS).

Les produits issus des Forfaits Post Stationnement et des amendes de Police sont désormais attribués à la Communauté urbaine du Grand Reims, compétente en matière de voirie, déduction faite des dépenses supportées par la Ville de Reims pour la perception des FPS.

Dans le budget primitif 2018, des crédits avaient été inscrits de la manière suivante :

- Recettes de FPS : 1,3 M€
- Dépenses (versement à la communauté urbaine) : 1 M€

Suite à la nouvelle instruction comptable M14 du 18 décembre 2017, les recettes liées au FPS et les versements à l'EPCI sont gérés, par le Trésorier, en dehors du budget. Elles n'apparaissent donc plus dans les prévisions budgétaires de la Ville de Reims. Le trésorier encaisse et assure le versement directement en faveur de la communauté urbaine sans que ces mouvements soient retracés dans le budget de la ville.

Par ailleurs, suite à l'instauration, au 1^{er} septembre 2018, d'un ¼ d'heure de gratuité pour le stationnement, les recettes de la Ville de Reims ont été revues à la baisse (- 200k€).

Les dépenses réelles de fonctionnement :

Malgré la hausse naturelle des dépenses de fonctionnement, notamment liée à l'évolution de l'inflation, les dépenses réelles de fonctionnement entre 2018 et 2019 devraient baisser. A ce stade de la préparation budgétaire, les dépenses réelles de fonctionnement pourraient passer de 210,3 M€ au Budget primitif 2018 à un montant compris entre 206 et 207 M€ au budget primitif 2019.

Toutefois, une fois la débudgétisation du Forfait Post Stationnement retraitée ainsi que le transfert des zones d'activités économiques en faveur de la communauté urbaine, la baisse des dépenses de fonctionnement pourrait atteindre un peu plus de 1 %. La baisse de ces crédits lors de la phase budgétaire confortera la réalisation, en clôture d'exercice 2019, d'un niveau de dépenses conforme avec l'objectif de 1,2% fixé au contrat de maîtrise des dépenses publiques conclu avec l'Etat.

Les charges à caractère général

Les charges à caractère général diminueront au BP 2019 y compris après retraitement des transferts de charges au profit de la communauté urbaine, ce qui atteste de la maîtrise des dépenses et de la gestion optimale des crédits de fonctionnement courants.

Les charges de gestion courante :

Fruit de l'addition des évolutions des prévisions de subvention aux différentes entités subventionnées par la collectivité, les charges de gestion courante devraient rester stables entre le BP 2018 et le BP 2019.

Les charges financières

Les charges financières diminueront par rapport au BP 2018 sous l'effet principalement de la stratégie de désendettement menée par la ville au cours de ces dernières années.

V. La politique de ressources humaines

Conformément à l'article D. 2312-3 du CGCT, le débat sur les orientations budgétaires est l'occasion de décrire les principales évolutions afférentes aux ressources humaines et la politique menée par la collectivité en matière d'évolution prévisionnelle des effectifs et de valorisation des compétences.

- **La structure des effectifs (bilan social de la Ville de Reims)**
 - **Les effectifs totaux au 31 décembre 2017 : 1 853 agents**

Les agents titulaires : 1 707 (940 femmes et 767 hommes) dont

- 1 617 titulaires (dont 94 agents à temps non complet),
- 51 stagiaires (dont 13 à temps non complet),
- 27 titulaires stagiaires dans l'emploi,
- 7 titulaires multi-collectivités,
- 5 titulaires en situation de détachement.

Les titulaires représentent 92,12% du total des effectifs.

Les agents contractuels : 146 (67 femmes et 79 hommes) dont

- 102 remplaçants (hors remplaçants dans les écoles) (44 femmes et 58 hommes)
- 44 occupants permanents contractuels (23 femmes et 21 hommes)

Les agents contractuels représentent 7,88 % des effectifs de la Ville de Reims.

La répartition par catégorie :

- **Catégorie A** : 193 agents dont 55 professeurs d'enseignement artistique (106 femmes et 87 hommes)
- **Catégorie B** : 220 agents dont 33 assistants d'enseignement artistique (139 femmes et 81 hommes)
- **Catégorie C** : 1 440 agents (762 femmes et 678 hommes) dont :
 - personnel des écoles : 378 agents (375 femmes et 3 hommes)
 - agents de maîtrise : 85 agents (7 femmes et 78 hommes)

La répartition des agents par filière (agents titulaires et stagiaires) :

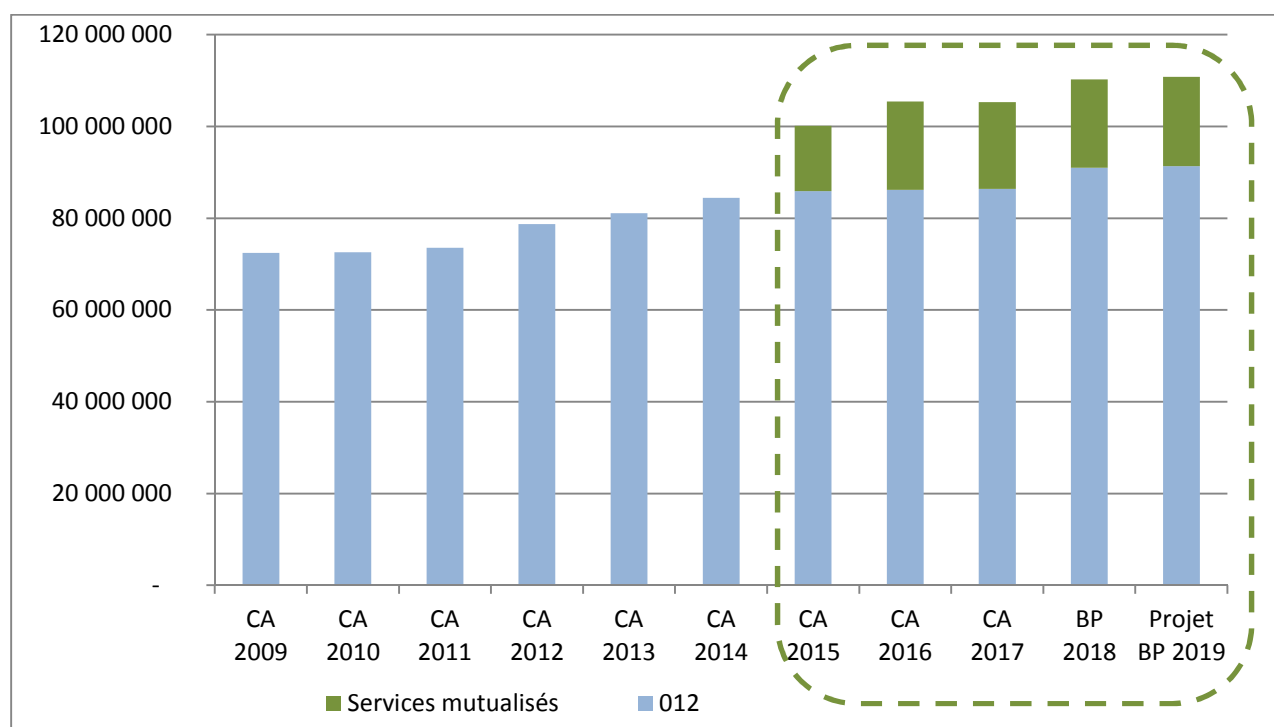
- **la filière technique** : 809 agents
- **la filière administrative** : 333 agents
- **la filière sanitaire et sociale** : 170 agents
- **la filière culturelle** : 211 agents
- **la filière sportive** : 13 agents
- **la filière animation** : 70 agents
- **la filière sécurité** : 101 agents

Sur les 1 853 agents :

- le nombre d'agents à temps complet est de 1 599 (emplois permanent et non permanent),
- le nombre d'agents à temps non complet est de 254 (emplois permanent et non permanent).

Par ailleurs, la politique de ressources humaines a renforcé les mesures en faveur des agents en matière de déroulement de carrière. En 2017, 431 agents ont bénéficié d'un avancement de grade (255 femmes et 176 hommes) et 703 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon (410 femmes et 293 hommes).

L'évolution de la masse salariale :



Les dépenses de personnel (hors remboursements liés à la mutualisation de services) pourraient s'élever à 91,28 M€ contre 91,03 M€ au BP 2018 soit une hausse d'environ 0,3 % qui intègre la création de nouveaux postes de policiers municipaux. Après neutralisation du transfert de deux agents à la communauté urbaine affectés au suivi des réseaux de concessionnaires, la hausse atteint 0,4%.

Les principales composantes de la masse salariale se décomposent de la manière suivante :

- le traitement principal (titulaire et contractuel) : 48,6 %
- le régime indemnitaire : 14,2 %
- les charges sociales : 26,8 %
- la nouvelle bonification indiciaire : 0,8%
- les heures supplémentaires : 0,4 %
- le supplément familial de traitement : 0,6 %
- les indemnités variables (astreintes, travail jours fériés et dimanche...) : 1,8%
- l'action sociale (titre restaurant, prévoyance,...) : 1,7 %
- Autres : 5,1 %

La hiérarchie des rémunérations (coût moyen standard en euros au 1^{er} janvier 2018)

La filière administrative

GRADE	COÛT ANNUEL	COÛT HORAIRE
Adjoint Administratif	34 290	23,78
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	36 934	25,61
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	40 346	27,98
Rédacteur Territorial	44 678	30,98
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	47 603	33,01
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	51 983	36,05
Attaché Territorial Chef de Service	59 891	41,53
Attaché Territorial Principal Chef de Service	70 552	48,93
Attaché Territorial Principal Directeur Adjoint	72 866	50,53
Attaché Territorial Principal Directeur	74 501	51,67
Attaché Hors Classe – Directeur	90 590	62,82

La filière technique

GRADE	COÛT ANNUEL	COÛT HORAIRE
Adjoint Technique	34 290	23,78
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	36 934	25,61
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	40 346	27,98
Agent de Maîtrise	41 461	28,75
Agent de Maîtrise Principal	43 619	30,25
Technicien	44 678	30,98
Technicien Principal 2 ^{ème} Classe	47 603	33,01
Technicien Principal 1 ^{ère} Classe	51 983	36,05
Ingénieur Chef de Service	61 182	42,43
Ingénieur Principal Chef de Service	80 177	55,60
Ingénieur Principal Directeur	82 251	57,04
Ingénieur en Chef – Directeur	35 77 080	53,45

Les avantages sociaux et les avantages en nature

La subvention versée au CAS et au titre des chèques vacances

Année	Subvention (hors chèques-vacances)	Subvention au titre des chèques-vacances
2015	546 865 €	644 590 €
2016	602 831 €	636 030 €
2017	632 225 €	617 030 €

Le remboursement des abonnements de travail des transports publics de voyageurs

- **2015 : 54 806 €** au bénéfice d'environ **298** agents
- **2016 : 51 051 €** au bénéfice d'environ **294** agents
- **2017 : 43 336 €** au bénéfice d'environ **274** agents

La Ville de Reims prend en charge un pourcentage de la cotisation payée par les agents qui adhèrent à la mutuelle groupe ainsi que la participation au titre de la prévoyance.

- A compter du 1^{er} janvier 2019, la participation de la collectivité à la complémentaire santé sera à nouveau revalorisée dans un souci de prévention et afin de permettre aux agents et à leur famille un accès aux soins dans de bonnes conditions. La Ville de Reims prendra à sa charge 50 % de la cotisation santé payée par les agents.

Des titres restaurants sont attribués aux agents municipaux, leur valeur faciale s'élève à 6,50 € avec une prise en charge de l'employeur d'un montant de 3,90 €. Conformément aux engagements pris par l'Exécutif, une réflexion sera menée en 2019 pour faire évoluer la valeur faciale des titres restaurants.

Par ailleurs, le conseil municipal a adopté une délibération le 20 juin 2016 ayant pour objet de définir la liste des emplois ouvrant droits à l'attribution d'un logement de fonction.

La durée du travail est de droit commun : répartition des temps complets et non complets

NATURE	Temps complet		Temps non complet		Effectif total
	Effectif	%	Effectif	%	
Occupants permanents	1 519	95	232	91	1 751
Occupants non permanents	80	5	22	9	102
Effectif total	1 599	100	254	100	1 853

N.B. : les agents à temps partiel sont comptabilisés dans les agents à temps non complet.

Les principales évolutions relatives aux ressources humaines pour l'année 2019 sont les suivantes :

- La suppression des rythmes scolaires à compter de la rentrée scolaire 2018/2019 et ses incidences en termes de masse salariale,
- Dans le cadre du projet sécurité 2015-2020, le renforcement des effectifs de la police municipale avec le recrutement d'agents de police municipale et d'agents affectés au centre de supervision urbain avec comme objectif un effectif de 120 policiers municipaux à la fin du mandat,
- La reprise en régie de la gestion du musée Le Vergeur par la ville qui concerne 5 agents,
- La poursuite de la dé-précarisation des anciens contrats aidés et des agents contractuels et/ou à temps non complet des écoles,
- La revalorisation de la part annuelle évolutive versée en fonction de la manière de servir dans le cadre des entretiens professionnels. Cette prime annuelle sera revalorisée pour atteindre en 2019 un montant de 500 €,
- L'octroi à compter du 1^{er} janvier 2019 d'un régime indemnitaire aux agents contractuels, occupants permanents, de catégorie B.

Le budget sera également concerné par des mesures nationales ayant un impact sur l'évolution des dépenses de personnel et particulièrement la poursuite des accords PPCR - Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations - qui prévoit en 2019 :

- La revalorisation des grilles indiciaires pour les agents de catégorie B et C,
- La transformation d'une partie des primes en points d'indice pour les agents de catégorie A.

Ces mesures avaient été reportées d'une année.

La Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC), au sein de notre collectivité est menée selon les logiques suivantes :

- La capacité à connaître et à analyser les métiers actuels et à les comparer aux métiers futurs pour analyser les écarts relatifs aux compétences et mettre en place les dispositifs nécessaires à leur correction,
- La capacité à articuler au mieux la dimension collective (les besoins de l'organisation) à la dimension individuelle (le déroulé de carrière et le développement des compétences des agents),
- La capacité d'un dialogue entre la direction des ressources humaines et les directions, permettant une visibilité des besoins futurs en matière de ressources humaines et ainsi mettre en place un partenariat durable destiné à mieux anticiper l'avenir,
- Une expérimentation avec des directions pilotes (telle que la direction de l'éducation), puis le déploiement d'une démarche globale pour chacune des directions de la Ville de Reims.

Cette dynamique implique des outils, des pratiques professionnelles et une culture commune.

Après la mise en place d'un répertoire métier, l'année 2019 permettra d'ajuster nos outils GPEC pour les rendre plus efficaces et utiles à la mise en place d'une gestion prospective des emplois et des compétences et de la mobilité.

Dans ce cadre, chaque direction mène un travail de rationalisation du répertoire des métiers initialement fixé notamment par le regroupement de métiers très proches dans leur intitulés mais surtout dans les compétences et techniques auxquels ils font appel.

En effet, la démarche de la GPEC permet d'avoir une vision d'ensemble des métiers tout en n'oubliant pas les spécificités de chaque métier. **Ce travail a permis de circonscrire près de 250 métiers** exercés au sein de la Ville de Reims.

Le support d'entretien annuel comprend le métier ou les métiers exercés. Les travaux liés à la GPEEC permettent d'associer à chacun des métiers un certain nombre de compétences, afin de faciliter la constitution de parcours individuels professionnels.

La formation est un levier majeur de la GPEC, 42 138 heures de formation (soit 7 023 jours) ont été réalisées en 2017 au bénéfice de 3 219 participants.

Dispositif essentiel en appui de la démarche prévisionnelle des métiers et des compétences, **l'école de formation interne** est un outil facilitant le compagnonnage et le partage de savoirs entre pairs pour améliorer nos compétences collectives face aux défis de l'avenir. Un deuxième catalogue récapitulant les offres de formation proposées par l'EFI va paraître avant la fin de l'année 2018.

Tout en accroissant la professionnalisation, les qualifications des agents, elle valorise les formateurs occasionnels.

L'école de formation interne a pour finalité globale de développer une culture commune par une meilleure transférabilité des compétences et des savoirs entre collègues afin d'améliorer la qualité du service public.

VI. Un programme d'investissement 2019 ambitieux respectueux des engagements du mandat

Dans la continuité des projets engagés depuis le début du mandat, le programme d'investissement se traduira, une nouvelle fois, par un volume d'investissement élevé.

La programmation pluriannuelle d'investissement sera ajustée par le vote des Autorisations de Programme lors du vote du budget 2019.

L'objectif fixé en début de mandat consiste à maintenir chaque année un volume d'investissement de l'ordre de **70 M€ moyen par an**.

Compte tenu du passage en communauté urbaine et du transfert de certaines compétences de la Ville de Reims au Grand Reims, les investissements projetés seront à la fois réalisés dans le budget de la Ville de Reims (pour 50 M€ en moyenne) et dans celui de la communauté urbaine (pour 20 M€ en moyenne).

Aussi, dans le cadre des compétences communales, le projet de budget 2019 maintiendra un niveau d'inscription de crédits d'investissement d'environ 58 M€ en 2019 auquel il conviendra d'ajouter les dépenses inscrites pour les travaux réalisés dans le cadre du budget annexe ZAC SERNAM-Boulingrin.

La somme des dépenses réalisées par la Ville de Reims et la communauté urbaine permettra de respecter l'engagement pris devant les Rémois et continuera de représenter un effort conséquent au profit du tissu économique local, du maintien de l'emploi et du confort de vie des habitants.

1 - Pour mémoire, rappel des engagements pluriannuels inscrits au BP 2018 :

Intitulé de l'AP	Montant AP	Montant des CP 2018	Montant des CP sur les exercices ultérieurs
Education	33 121 221	5 500 000	10 432 955
Culture	13 649 914	2 076 516	3 801 437
Sport	13 014 027	1 492 500	4 403 875
Jeunesse	2 250 723	172 500	1 577 889
Solidarité et Petite enfance	2 633 646	775 200	714 009
Espaces verts	12 758 000	1 965 000	4 745 853
Patrimoine de la collectivité	19 822 467	3 864 700	6 848 004
Espaces publics	42 748 294	5 891 000	7 996 389
Moyens généraux	16 236 965	2 492 000	2 350 945
SOUS TOTAL DES AP INVESTISSEMENT COURANT	156 235 257	24 229 416	42 871 356
Enseignement	23 343 273	938 008	4 656 591
Grand salle événementielle	655 000	50 000	429 000
Culture et patrimoine	91 711 194	9 386 422	70 883 733
Sport et jeunesse	7 198 206	1 917 000	2 543 071
Solidarités	14 243 926	1 500 000	8 900 076
Amélioration des conditions de travail	2 769 080	500 000	545 329
Aménagement des parcs de quartier	5 492 126	566 244	2 235 299
Politique de la Ville	53 149 711	2 622 635	15 911 921
Aménagement urbain	84 397 909	11 450 269	40 837 059
Commerce	31 836 962	63 327	656
Sécurité et bien-vivre	58 659 929	3 095 000	41 914 870
SOUS TOTAL DES AP INVESTISSEMENT PROJET	373 457 316	32 088 905	188 857 605
TOTAL	529 692 573	56 318 321	231 728 961

Les montants des Autorisations de Programme ainsi votées tiennent compte des transferts de compétences opérés à la Communauté urbaine du Grand Reims, actés lors de la révision des AP en décembre 2017.

Les engagements pluriannuels (autorisations de programme) se sont élevés à 529,8 M€.

Ils se déclinaient de la manière suivante :

- CP déjà payés sur les exercices antérieurs : 241,6 M€,
- CP prévus en 2018 : 56,3 M€,
- CP ultérieurs : 231,7 M€.

Le budget primitif 2019 procédera à une actualisation des prévisions des AP/CP sur la base des besoins en crédits de paiements 2019 et de l'évolution des différents projets d'investissement prévus dans la programmation pluriannuelle.

2 - Pour l'année 2019, parmi les actions qu'il convient de relever, on peut notamment citer :

2.1 - L'éducation

Dans le cadre d'une convention entre la Ville de Reims et l'Education Nationale portant sur la période 2015-2020 relative aux technologies de l'information et de la communication dans les écoles rémoises, **la collectivité procède pour la quatrième année consécutive au déploiement d'outils informatiques.**

L'objectif central de ce plan pluriannuel est de fournir à tous les élèves un accès aux ressources de l'informatique, du multimédia et d'internet dans sa scolarité via :

- Un matériel collectif de classe : tableau blanc interactif,
- Un matériel individuel à destination de l'élève : classes mobiles composées de tablettes et d'un ordinateur de contrôle.

L'engagement financier de la Ville se concrétisera pas une inscription de crédits à hauteur de **750 K€** en 2019.

4 M€ seront inscrits au titre de la **maintenance et de l'entretien du patrimoine** bâti scolaire communal.

Ainsi en 2019, les travaux porteront sur :

- le remplacement de menuiseries extérieures permettant non seulement de rénover le patrimoine, mais aussi d'améliorer l'isolation thermique et acoustique des écoles (doubles vitrages),
- les travaux d'amélioration de la sécurité du public, avec le remplacement d'équipements de sécurité incendie,
- les travaux de rénovation des salles de classe, comprenant des remplacements de luminaires, de revêtements de sols et de rénovation des peintures,
- les travaux de clôture,
- les aménagements de préaux,
- les travaux de câblage informatique, y compris dans le cadre de l'installation de Tableaux Blancs Interactifs,
- les travaux sur les murs ; façades et toitures ; etc....

Suite à l'incendie et aux dispositions transitoires effectuées à l'issue, la maternelle Tixier Mougne sera reconstruite. L'année 2019 sera réservée aux études afférentes. Les travaux débiteront en 2020 pour une livraison courant 2021.

2.2 - La Sécurité publique

Le déploiement de la vidéo-protection continue de renforcer l'efficacité des services de police en assurant une protection préventive et une sécurisation sur l'ensemble du territoire.

En 2019, l'action se poursuivra avec l'installation de 30 caméras supplémentaires pour un investissement de 440 K€.

2.3 - La politique de la ville et de l'habitat

En 2019, les travaux d'aménagement du **premier programme de rénovation urbaine (PNRU1)** se finaliseront, en particulier sur le quartier des Epinettes, secteur Sainte Thérèse (600K€).

Le **Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) de Reims**, validé en comité d'engagement de l'ANRU le 03 septembre 2018, entrera dans sa phase opérationnelle pour un montant de 2,3 M€, en particulier à :

- **Orgeval** avec la poursuite de travaux engagés sur la Place de Fermat,
- **Croix-Rouge** avec le début des travaux pour la nouvelle Maison de quartier à Pays-de-France,
- **Europe** avec les premiers aménagements de la place Jean Moulin.

2.4 - L'aménagement urbain

Le projet urbain Reims Grand Centre

La poursuite des études, la communication et la concertation se poursuivent simultanément avec la mise à jour de la maquette numérique, l'actualisation de la palissade de chantier, les réunions, les opérations de concertation notamment sur le secteur du cimetière nord, etc.

L'année 2019 permettra également de poursuivre les travaux d'aménagement du site SERNAM (archéologie, terrassement, dépollution, voirie, réseaux humides).

La démolition des immeubles situés dans le secteur de l'îlot nord interviendra en 2019.

Sur le secteur Boulingrin, les études pour la création d'un équipement autour du champagne et de la gastronomie ainsi que celles menées pour la mise en valeur des vestiges archéologiques se poursuivront en 2019

Le projet **des Promenades** est passé en phase opérationnelle dès juillet 2018 pour ce qui concerne les aménagements situés entre la place de la République et le square Colbert, pour permettre aux rémois de profiter des hautes Promenades et du square Colbert qui seront réaménagés dès l'été 2019. 10 M€ seront inscrits en 2019.

Le projet Chalet-Solférino

La Ville de Reims accompagne le projet de restructuration urbaine du secteur Chalet-Solferino du bailleur Reims-Habitat avec l'aménagement d'une place publique de près de 900 m² en face de la Maison de quartier existante. Les premiers travaux dans le secteur devraient avoir lieu en 2018 (travaux VRD réalisés par la communauté urbaine) et l'aménagement de la place sera réalisé à l'horizon 2020-2021.

En 2019, des fouilles archéologiques sont prévues à hauteur de 200 K€ pour la Ville (et 300 K€ pour la communauté urbaine).

La délégation de service public des activités événementielles

La construction d'une grande salle événementielle est prévue sur le site de la SERNAM pour répondre aux enjeux métropolitains et aux attentes de la population. A cette occasion, une procédure de délégation de service public chargée de la conception, de la réalisation, du financement, de la construction, de l'exploitation, du gros entretien et de la maintenance a été lancée.

Le délégataire de la nouvelle délégation de service public des activités événementielles, de congrès et d'expositions a été retenu pour une durée de 25 ans. Le contrat de concession, signé en 2018, prévoit la modernisation du Parc des expositions, la rénovation du Centre des congrès ainsi que leur exploitation. La Ville de Reims confie également la réalisation et la mise en service d'une grande salle événementielle qui sera livrée à l'automne 2021. Afin de mettre en place ces projets, la collectivité versera en 2019 au concessionnaire une subvention de fonctionnement de 1 962 K€, ainsi qu'une subvention d'équipement au titre du Centre des congrès de 0,5 M€.

Le parvis de l'Hôtel de Ville

Les travaux d'aménagements ont démarré depuis le printemps 2018. Ces travaux permettent d'appréhender la future géométrie de la place. En effet, ils ont consisté à mettre en place les actions structurantes pour le futur espace public :

- l'ensemble des terrassements,
- la mise en place des réseaux et les structures de chaussée,
- le pavage de la partie centrale, le carrefour de la rue Jean – Jacques Rousseau et des trottoirs situés côté rue Colbert,
- la création du nouveau perron.

A partir de la fin de l'année 2018, la phase de travaux va se concentrer autour de la liaison rue du général Sarrail, rue Thiers, et rue du Docteur Jacquin, ainsi que sur les rues adjacentes et les connexions avec la nouvelle place.

En 2019 et à l'issue de l'ensemble de cette période de travaux, le parvis métamorphosé deviendra un espace polyvalent, fonctionnel, adaptable, modulable et accessible.

Les abords de la basilique Saint Remi

Les travaux d'aménagement des espaces publics attenants à la Basilique Saint Rémi ont démarré à l'été 2018, avec une phase préalable de fouilles archéologiques.

Les travaux de voirie et de réseaux ont démarré en aout 2018 et se dérouleront en trois phases de travaux (planning prévisionnel qui dépendra de la libération des emprises suite aux fouilles archéologiques):

- Première phase (aout 2018 à novembre 2018) : la création d'un parking situé à côté des résidences Abbaye de Saint Rémi et le redressement de la rue Saint Julien,
- Deuxième phase (décembre 2018 à juillet 2019) : suite du redressement de la rue Saint Julien,
- Troisième phase (juin 2019 à novembre 2019) : l'aménagement du parvis de la Basilique Saint Rémi.

L'ensemble de ces travaux d'ampleur permettra de restituer un véritable écrin à cet édifice patrimonial, et d'accueillir les touristes et Rémois dans ce site prestigieux.

2.5 - La politique culturelle

L'année 2019 sera marquée par la volonté de poursuivre les grands projets lancés, au premier rang desquels le projet du nouveau grand musée des Beaux-Arts.

Pour l'année 2019, en vue du nouveau musée, une enveloppe de **230 K€** sera consacrée à la poursuite des **restaurations des œuvres propres du musée des Beaux-Arts**, et une enveloppe de **160 K€** sera dédiée à la poursuite de la campagne pluriannuelle de **restauration des œuvres déposées au musées des Beaux-Arts**. L'année 2019 permettra également la continuité de la **valorisation patrimoniale**. En effet, en plus des nombreux chantiers de restauration qui se poursuivront, la Ville proposera un nouveau **spectacle son et lumière** qui se déploiera progressivement sur différents sites patrimoniaux, pour un budget global 2018-2020 d'environ **3,9 M€**

Le projet de création **des réserves externalisées et mutualisées** sur le site rue Fulton, n'est pas conçu comme un simple lieu de stockage mais prend tout son sens autour des archives municipales déjà sur place pour créer un lieu de vie patrimonial. Le bâtiment principal de 5 000 m² accueillera les réserves de l'ensemble des musées de la ville.

Comme préalable à la restructuration complète du musée des Beaux-Arts, la construction de réserves externalisées et mutualisées entre les divers musées de la Ville permettra le déménagement nécessaire des œuvres avant travaux. La consultation des entreprises a eu lieu durant l'année 2018 avec un début de travaux le 30 août 2018. La livraison de cet équipement est programmée toute fin 2019 ainsi que le déménagement des collections par la suite.

En outre, cette même année, une enveloppe de **80 K€** sera destinée à la **première phase du chantier des collections du musée des Beaux-Arts**, autre préalable au déménagement.

En ce qui concerne les travaux du **Musée des Beaux Arts**, les travaux de restauration des toitures classées de l'aile Chanzy du musée des Beaux-arts se sont achevés à l'automne 2018. Le concours de maîtrise d'œuvre pour l'extension/restructuration a également été lancé en 2018. Les études de conception débuteront en 2019, avec l'équipe d'architectes qui sera retenue.

Après la fin de la 1^{ère} phase des travaux de sauvegarde de la **Porte Mars** avec notamment la rénovation de la couverture et la réalisation d'un réseau de collecte des eaux (travaux 2015-2016), une campagne d'études complémentaires afin de sauvegarder les parements et les décors a été poursuivie en 2018. L'année 2019 verra la finalisation des études de maîtrise d'œuvre pour la rénovation complète de l'édifice et la validation d'un coût de réalisation et du calendrier correspondant.

S'agissant de la **maintenance et de l'entretien du patrimoine** bâti communal relatif à la culture et au culte, les prévisions budgétaires s'élèvent à 1 M€, dont 200 K€ au titre des travaux dans les églises. Ces crédits permettront notamment de mener des opérations de rénovation, tant sur les murs, façades, toitures, terrasses que sur les équipements et installations intérieurs (éclairage, peintures, revêtements de sol, etc....)

L'année 2019 sera l'année de **l'inauguration de la rénovation du Luchrone**, rénovation dans laquelle la Ville de Reims est engagée depuis 2014. Le Luchrone sera ainsi réimplanté en début d'année dans le parc des Arènes du Sud.

Une enveloppe de 60 K€ sur trois ans (soit 20 K€/an) est prévue, à partir de 2019, pour **une mise à niveau de la régie de l'auditorium de la médiathèque Jean Falala**. Cette enveloppe est consacrée à remplacer le matériel obsolète et permettra une certaine automatisation.

Enfin, en 2019, la Ville de Reims compte poursuivre son action en faveur du **site patrimonial remarquable** et prévoit notamment pour ce faire de **mettre en œuvre une opération de communication** à destination du public. Une enveloppe de **20 K€** est prévue à cet effet.

2.6 - La politique sportive

La **maintenance des équipements sportifs** restera une priorité. Avec des crédits inscrits au budget 2019 de près **de 1,3 M€** consacrés à la maintenance et à l'entretien de ce patrimoine, un effort particulier sera fait en direction des gymnases Europe (360 k€), Trois Fontaines (200 k€), des Stades G. Hébert (200K€) et Eglantines (300K€). Une première tranche de travaux de conformité des vestiaires du stade Robert Pires sera réalisée en 2019 à hauteur de 170 K€.

En 2019, l'installation des équipements en libre accès sera poursuivie pour un montant de **150 k€** et une priorité sera donnée aux équipements de Street-basket et la création d'une nouvelle piste Pumptrack.

2.7 - Le patrimoine

L'entretien courant du patrimoine

Au titre du patrimoine de la collectivité (salles municipales, Hôtel de Ville et mairies de proximité, halles du Boulingrin, locaux administratifs et techniques, cimetières...), les crédits envisagés s'élèvent à 1,45 M€ et concerneront des travaux :

- de mise en conformité de certains équipements techniques,
- de modernisation de réseaux informatiques,
- de remplacement de menuiseries extérieures comprenant l'amélioration des conditions d'isolation thermique et acoustique (doubles vitrages),
- de rénovation de locaux,
- de toiture et/ou d'étanchéité.

Dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée, les **travaux de mise en accessibilité** des bâtiments recevant du public continueront d'être réalisés en 2019 pour un budget total de 2 M€.

L'Hôtel de Ville :

L'Hôtel de Ville, bâtiment emblématique et classé monument historique pour parties, fait l'objet d'un projet patrimonial et d'amélioration des services rendus aux citoyens. Ce projet comprend la restauration des façades et des toitures, la mise en conformité de la sécurité incendie et de l'accessibilité aux personnes handicapées, le remplacement du système de chauffage.

A l'instar des travaux menés sur l'aile Sarrail en 2017, les travaux sur l'aile de la Grosse Ecrioire seront terminés fin du premier trimestre 2019. L'année 2019 sera aussi dévolue aux études pour la réhabilitation de l'aile principale, dont les travaux débuteront après la fin de l'aménagement de la place de l'Hôtel de Ville et à compter de 2020.

Les garages de la propreté urbaine

Le garage municipal, situé rue Jules César, doit être déplacé dans les locaux des garages situés avenue de Laon, actuellement occupés par le service propreté urbaine afin de permettre l'aménagement urbain de l'îlot nord dans le cadre de la ZAC SERNAM-Boulingrin. Il est donc nécessaire, au préalable, de construire de nouveaux locaux pour accueillir le service propreté urbaine.

Le projet consiste en la création de locaux accueillant les garages de la propreté urbaine. Le nouveau bâtiment sera situé à côté de la station de lavage des sables, lieu de vidange des balayeuses, à proximité de la station d'épuration, sur la commune de Saint-Brice-Courcelles. L'année 2018 a été dévolue aux études de maîtrise d'œuvre et aux travaux. L'année 2019 sera consacrée à la finalisation des travaux et mise en service des locaux.

2.8 - Jeunesse et solidarité

L'entretien courant des bâtiments :

Les crédits envisagés au titre de la Jeunesse s'élèvent à 325 K€ et permettront de réaliser des travaux de réfection de structures et de locaux dans certains centres aérés. 150 K€ sont prévus pour permettre essentiellement de réaliser des travaux de maintenance dans certaines maisons de quartier ainsi que dans les crèches.

Le Multi accueil 3 Fontaines

Le Multi-Accueil actuel reçoit 18 enfants sur 4 jours complets avec repas et peut recevoir un enfant en accueil d'urgence. Du fait de la taille réduite de la structure et des conditions de fonctionnement en découlant, l'agrément est remis régulièrement en cause par la PMI (protection maternelle infantile).

C'est pourquoi le projet de reconstruction a pour vocation la construction d'un nouveau multi-accueil adapté aux conditions d'usage actuel pour une capacité de 20 enfants et 2 accueils d'urgence. L'année 2019 sera consacrée à la finalisation des études de conception.

La Maison de quartier des Epinettes

L'opération consiste en la reconstruction de la maison de quartier les Epinettes en entrée du quartier Sainte Thérèse à Reims. Cet équipement, symboliquement ouvert vers l'extérieur, a pour objectif de favoriser le désenclavement et d'accueillir la plus grande diversité sociale.

Le souhait est de construire un équipement favorisant la mixité sociale et générationnelle alliant sécurité et fonctionnalité. L'année 2019 sera consacrée aux travaux pour une livraison en cours d'année.

Le centre aéré La Rosière

Le centre La Rosière est une structure d'hébergement collectif de mineurs situé à Villers-Allerand. La ville y organise des classes de découverte pour les élèves de classes élémentaires de mars à juin et à l'automne.

Cet établissement est constitué de 5 bâtiments séparés. L'objectif est de réhabiliter le bâtiment des Hirondelles et de mettre en accessibilité l'ensemble des bâtiments du site. L'année 2019 sera consacrée aux travaux.

La Maison de Quartier Pays de France

Ce projet a été inscrit dans l'avenant de clôture à la convention de renouvellement urbain, adopté en 2015. Cet équipement public sera situé à l'angle de l'allée des Landais et de l'avenue Bonaparte, à proximité immédiate de la crèche des Hautes Feuilles et du parc des Landais. L'interaction entre la nouvelle maison de quartier, la crèche et le parc sera recherchée. La localisation doit permettre de créer un lien avec les autres équipements (la piscine château d'eau et la crèche) reliés par la rue des Landais. L'année 2019 sera consacrée à la finalisation des études de conception et aux travaux pour une livraison en 2020.

2.9 - Espaces verts

Une première phase de **réaménagement complet du parc Saint Remi** sera à l'étude (50 K€ en 2019) suite à une concertation menée avec le conseil de quartier pour un coût global de l'opération estimé à 1,1 M€. Ce réaménagement s'inscrira dans la continuité des travaux réalisés sur le parvis. Les travaux d'aménagement dans les parcs de quartier (300 K€) seront poursuivis, notamment avec le parc de la place Amélie Doublé

1,4 M€ seront consacrés aux travaux d'investissement courant pour l'entretien du patrimoine dans les espaces verts, 233 K€ pour les cours d'écoles, 200 K€ pour les cimetières, et 185 K€ pour les aires de sports ou encore 40 K€ pour les jardins familiaux. Ces travaux portent sur le renouvellement d'aires de jeux et de mobiliers, des plantations nouvelles pour mieux végétaliser la ville, des rénovations d'allées dans les parcs, sur la rénovation de cours d'écoles, la réfection d'allées dans les cimetières, l'amélioration des jardins familiaux.

Par ailleurs, 100 K€ sont envisagés pour réaliser la maintenance de clôtures, la réfection d'ouvrages et de rénovation de locaux.

VII - L'évolution prévisionnelle de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget

En conformité avec les dispositions réglementaires en vigueur, la Ville de Reims a toujours eu pour objectif d'optimiser le coût des frais financiers de sa dette. Elle détermine au plus près ses besoins d'emprunts en essayant d'obtenir les meilleures conditions financières possibles.

Chaque année, la collectivité met en concurrence les établissements bancaires dans le cadre de consultations financières normées tant pour ses financements long terme (emprunt) que court terme (ligne de trésorerie).

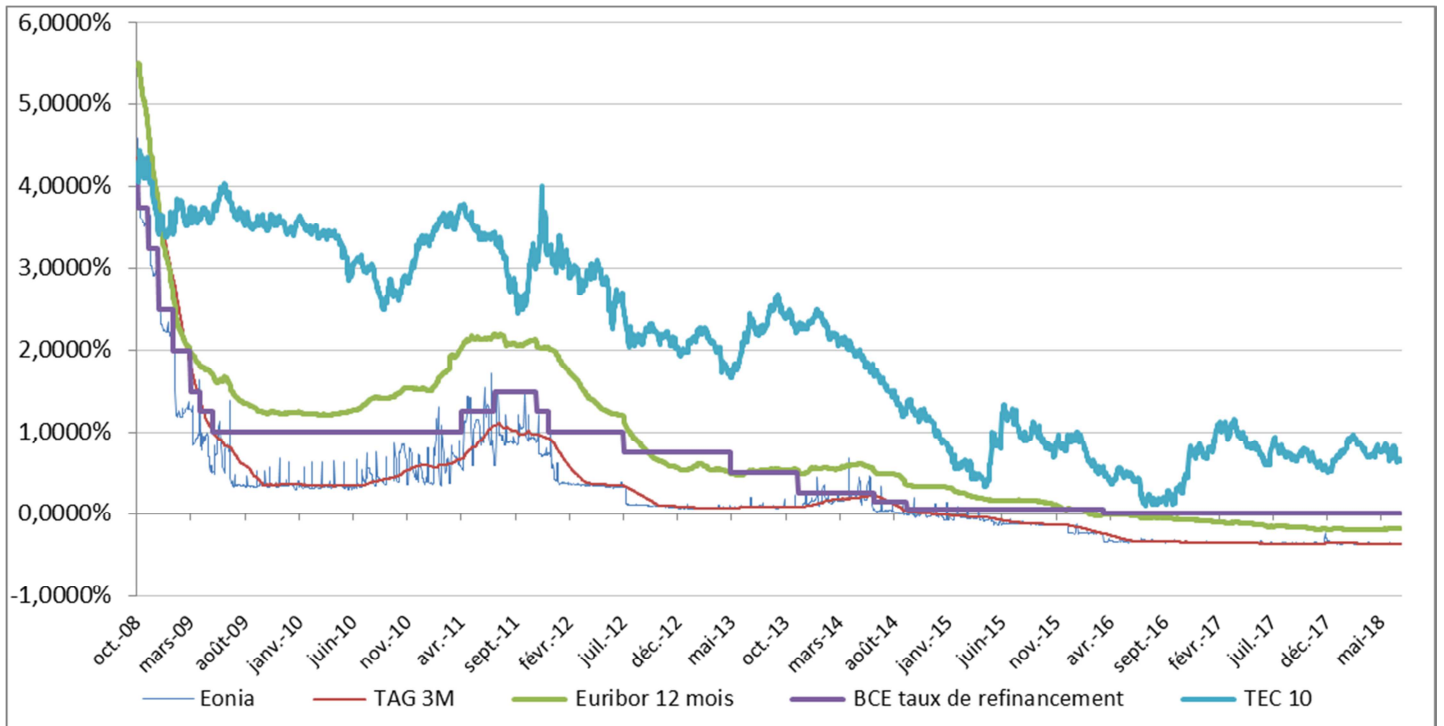
L'évolution des taux

La tendance baissière des taux d'intérêts constatée depuis plusieurs années s'est stabilisée depuis 2017. La Banque Centrale Européenne pourrait augmenter son taux de dépôts au cours du 1^{er} semestre 2019 ce qui pourrait laisser entrevoir une lente remontée des taux courant 2019.

Les taux courts, notamment l'EONIA, restent en territoire négatif. Pour l'année 2017, son taux moyen ressort à -0,35%. Sur les 9 premiers mois de l'année 2018 il est de -0,36%. L'EURIBOR 12 mois suit cette tendance. Le taux moyen sur l'année 2017 est de -0,19% et de -0,16% au 30/09/2018.

Les taux à long terme sont plus volatiles. Fin 2017, un taux fixe annuel sur 15 ans avec un amortissement progressif cotait à 0,75% hors marge. Début avril 2018, la cotation était de 1% et de 1,04% fin septembre. Malgré cette volatilité, les niveaux de taux restent bas.

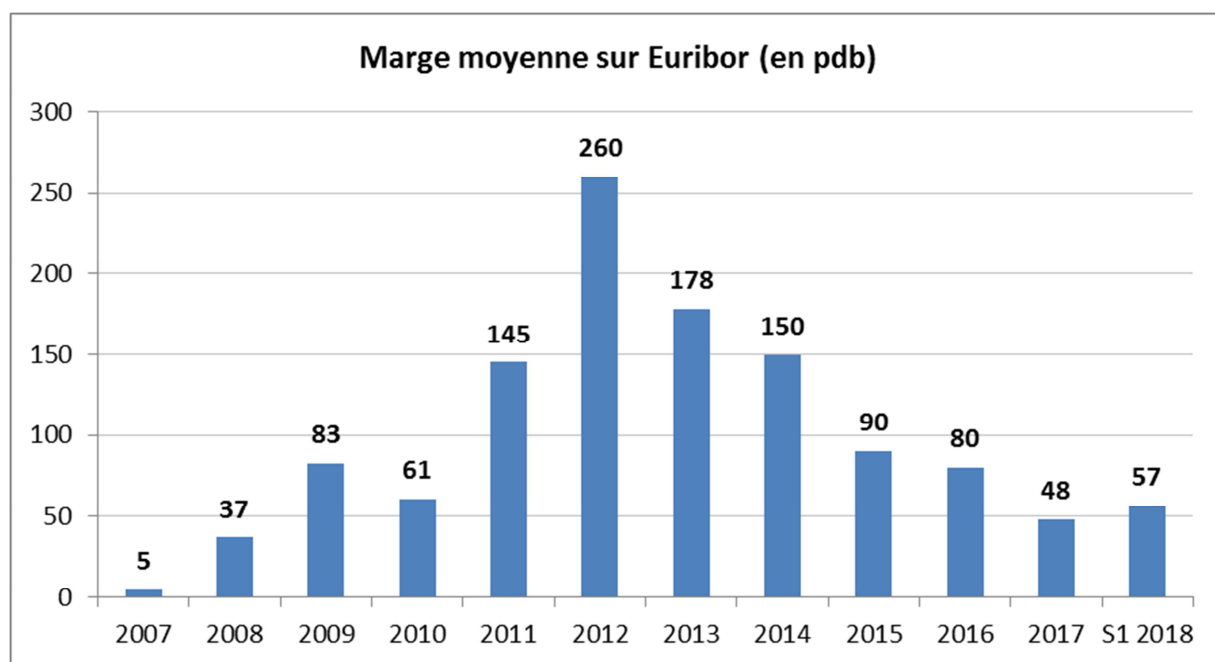
Des niveaux de taux à la baisse depuis 2008



Les offres de financement et les conditions financières

La baisse des coûts de financement long terme constatée depuis quelques années s'est confirmée en 2017 et 2018. Au cours de l'été 2018, le taux moyen d'un taux fixe sur 15 ans était de **1,40%**. La marge moyenne sur Euribor se situait aux alentours de **0,62%**.

Au cours du 1^{er} semestre 2018, les marges sur taux variable ont légèrement progressé avec une marge moyenne sur Euribor 12 mois de 57 points de base.



La consolidation d'emprunts par la Ville en 2018

La Ville de Reims prévoit de consolider un prêt de **10 M€** souscrit auprès de la caisse d'épargne, au taux fixe de 1,06% sur une durée de 15 ans.

Il est précisé qu'un emprunt de **10 M€** souscrit auprès de la banque postale indexé sur l'EURIBOR 3 mois + 0,39% sur 15 ans peut être mobilisé en complément en fonction des besoins de financement.

Au total, la ville devrait donc consolider en 2018 un emprunt d'environ 10 M€. Le niveau définitif de consolidation sera déterminé en fonction des besoins de financements liés au niveau de réalisation des crédits constatés en fin d'année.

L'évolution de l'encours de dette

Au 1^{er} janvier 2018, la dette portée par la Ville après neutralisation de la dette théorique transférée à la Communauté urbaine du Grand Reims s'élevait à **268 M€**

Sur la base d'une hypothèse d'emprunts à consolider en 2018 évaluée à ce stade à 10 M€, la dette portée par la Ville après neutralisation de la dette théorique transférée à la Communauté urbaine du Grand Reims est estimée au 1^{er} janvier 2019 à **247,3 M€** soit une baisse de l'ordre de 20 M€. Cette diminution de l'encours permet à la Ville de marquer une nouvelle fois, début 2019 son désendettement engagé depuis 2016.

La répartition de l'encours est la suivante :

	Encours de dette au 01/01/2018	Encours de dette estimé au 01/01/2019
Budget Principal	296 136 798 €	272 457 088 €
<i>Dette théorique transférée à la CUGR</i>	<i>-28 095 394 €</i>	<i>-25 081 152 €</i>
BUDGET Principal Encours net hors dette théorique	268 041 404 €	247 375 936 €

En fonction des besoins de financement définitifs constatés à la fin de l'année 2018, la mobilisation de l'emprunt pourrait être un peu supérieur à 10 M€. La note de présentation du budget confirmera le niveau de mobilisation d'emprunts en 2018.

La description du besoin de financement

Le besoin de financement se définit en minorant du remboursement de la dette de l'année le montant des emprunts consolidés sur la même période.

Le besoin de financement est minoré, du remboursement du capital de la dette provenant de la communauté urbaine au titre des transferts de compétence (voirie et aires d'accueil des gens du voyage), imputé au chapitre 27.

	Emprunts nouveaux prévisionnels encaissés	Remboursement en capital	Remboursement en capital dette théorique	Remboursement en capital net	Besoin de financement
2018	10 000 000 €	33 679 710 €	- 3 014 243 €	30 665 467€	-20 665 467 €

A partir d'une hypothèse à ce stade de l'année d'encaissement d'un emprunt de 10 M€ au titre de 2018 pour le financement de la section d'investissement, la réduction de l'encours de la dette (besoin de financement au sens de la contractualisation financière avec l'Etat) serait de l'ordre de 20 M€. Un niveau supérieur par rapport à celui prévu dans le contrat signé avec l'Etat.

Rappel des engagements affichés dans le contrat financier signé avec l'Etat pour les années 2019 et 2020 :

2019 : - 5 M€

2020 : - 5 M€

La structure de la dette de la Ville

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la structure de la dette de la Ville de Reims est composée en dépense de l'encours hors dette théorique, et en recette de l'encours de dette théorique voirie et aires d'accueil des gens du voyage.

L'encours hors dette théorique

Avec pour objectif de limiter les risques de hausse des taux tout en profitant de taux historiquement bas sur ses emprunts à taux variable, la Ville a opté pour une exposition de son encours 50% à taux fixe et 50% à taux variable. Le respect de cet équilibre s'effectue en fonction des opportunités de marché et peut donc varier tout en restant proche de la cible.

Au 1^{er} janvier 2018, la répartition de l'encours global hors dette théorique de la Ville était de 54% à taux fixe, 46% à taux variable. Compte tenu des consolidations d'emprunts sur 2018 et des prévisions sur 2019, cette répartition devrait rester à des niveaux quasi-identiques.

Au cours des trois dernières années, la ville a réduit significativement ses frais financiers. La charge d'intérêts s'élevait à 6,4 M€ en 2017. Elle devrait baisser en 2018 se situant aux alentours de 5,7 M€ et se stabiliser en 2019.

Cette baisse importante est due notamment :

- au désendettement de la Ville de Reims au cours des dernières années,
- à la part d'encours de dette à taux variable pour laquelle, les marges appliquées sur les prêts à taux variable contractualisés à ce jour par la Ville, se situent entre 0,01% et 1% (1% correspondant à la marge sur certains prêts CDC indexés sur le Livret A),
- aux dernières contractualisations de prêts sur la base de taux fixes très faibles (10 M€ à 0,91% et 10 M€ à 1,06%).

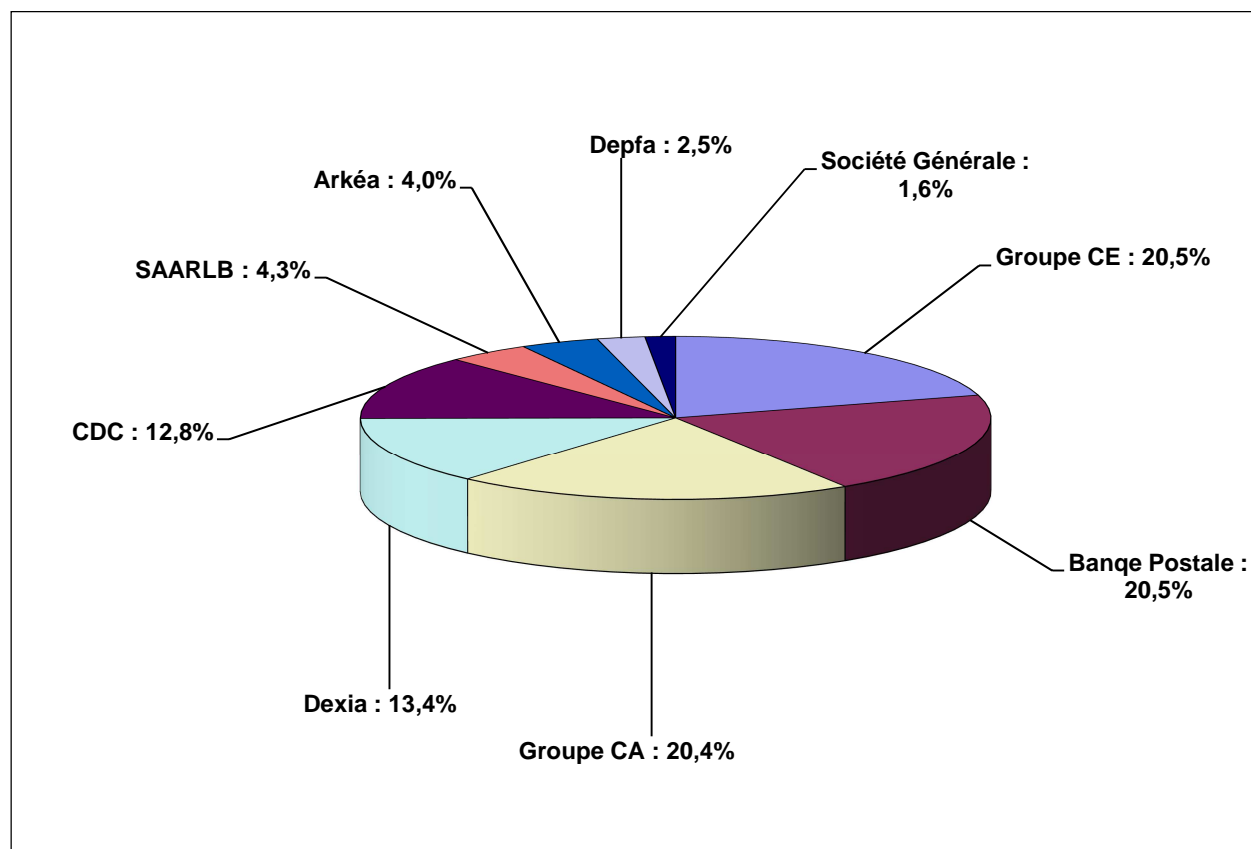
Au 1^{er} janvier 2018, le taux moyen de la dette s'élevait à 1,97%. Ce taux reste à un niveau inférieur à celui de la strate des communes de la ville de Reims qui était de 2.29%.

Au 1^{er} janvier 2019, le taux moyen de l'encours de la Ville est estimé à **1,89%** et pourrait encore baisser pour se situer aux alentours de 1,85% au 1^{er} janvier 2020, sur la base de taux de marché stabilisés en 2019.

Au 1^{er} janvier 2019, le taux moyen de l'encours à taux variable (hors Livret A) s'élève à 0,47%. Le taux moyen est de 1,53% pour l'encours sur Livret A. Ces niveaux de taux sont quasi-identiques à ceux du 1^{er} janvier 2018.

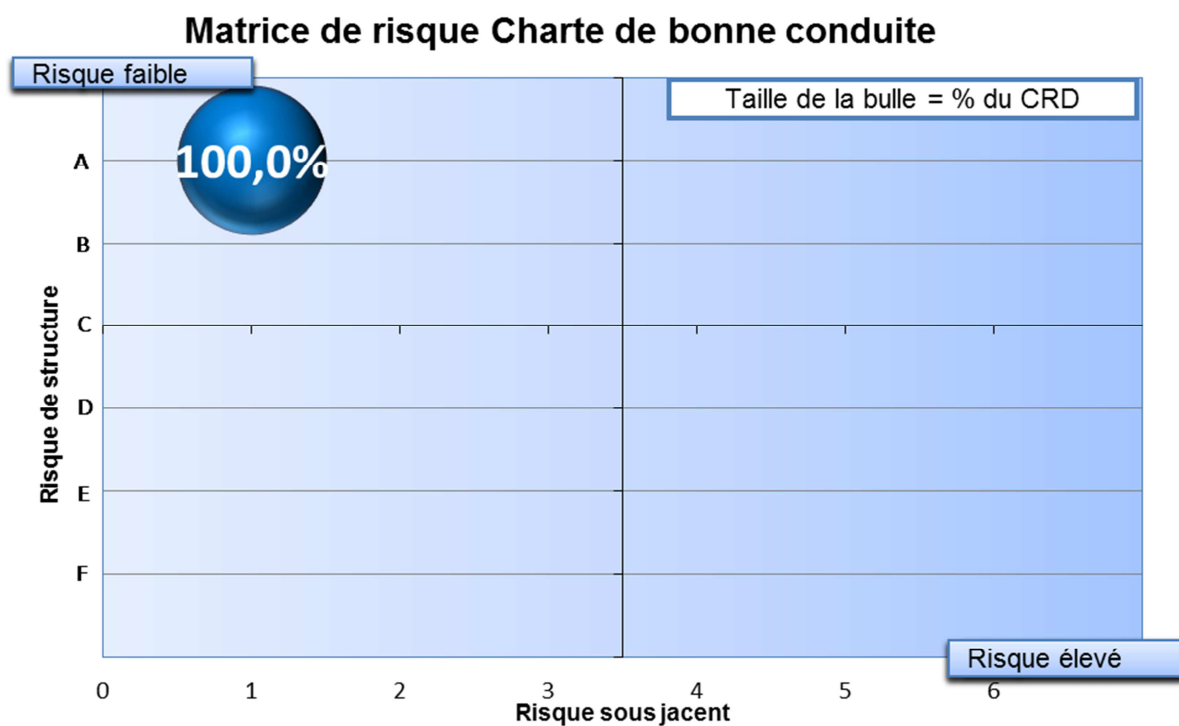
En revanche, le taux moyen de l'encours à taux fixe est passé de 3,05% au 1^{er} janvier 2018 à un taux estimé à 2,89% au 1^{er} janvier 2019.

Au 1^{er} janvier 2019, la répartition de l'encours estimé par prêteur serait la suivante :



Au 1^{er} janvier 2019, la durée de vie moyenne s'établira à 5 ans et 4 mois. La durée de vie résiduelle sera de près de 10 ans. Ces durées de vie devraient être quasiment les mêmes au 1^{er} janvier 2020.

A ce jour, selon la chartre Gissler, la répartition de l'encours de la Ville est classée à 100% en A1. Le degré de risque portant sur les indices est évalué de 1 à 6 (1 représente le risque le plus faible), et le degré de risque relatif à la structure du prêt est échelonné de A à F (A représente le risque le plus faible).



L'encours de la dette théorique

Concernant le transfert de compétences voirie et aires d'accueil des gens du voyage, la Ville ne disposait pas de prêts individualisés par compétences transférées. Les emprunts étaient souscrits annuellement pour le financement de l'ensemble des investissements.

La Ville a conservé ses emprunts et il a été mis en place un remboursement d'annuités de la communauté urbaine vers la Ville sur la base d'un montant d'encours théorique.

L'évolution de la dette théorique

	2018	2019	2020
Encours au 1^{er} janvier	28 095 394 €	25 081 152 €	21 969 088 €

Cet encours de dette théorique est à 100% à taux fixe.